

PAUL DESSAIX

MONTCHRÉTIEN

ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE NATIONALE

INSTITUT COPPET

Montchrétien

et l'économie politique nationale

PAUL DESSAIX

MONTCHRÉTIEN

ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE NATIONALE

Préface par Benoît Malbranque

Paris, 2016
Institut Coppet
www.institutcoppet.org

PRÉFACE

Le regain d'intérêt qui se manifeste de nos jours autour des idées de nationalisme économique n'a pas tiré de l'oubli son premier grand théoricien, Antoine de Montchrétien (1575-1621). Nul n'a pourtant voulu plus que lui l'établissement de l'économie française sur des bases nationales ; nul n'a construit un système de pensée aussi complètement tourné vers l'ambition de se protéger de la concurrence des autres nations. En l'étudiant, on ne peut qu'être frappé de retrouver ce qui fait le fond de la doctrine des promoteurs modernes du nationalisme économique, et de lire, pour ainsi dire, leurs arguments, leurs exemples, et leurs préjugés. À la vue de ces similarités, et avec la conviction que les idées ont une force persuasive, nous avons pensé que la réédition de l'étude de Paul Dessaix représentait aujourd'hui une véritable nécessité. Dans ce livre, Dessaix offre en effet une présentation générale de l'œuvre économique de Montchrétien et investigate tout particulièrement sa défense du nationalisme économique et de ses sous-produits traditionnels : l'historicisme, le protectionnisme, la quête de l'autarcie, le bellicisme et la xénophobie. Il montre aussi que cet ancien économiste n'était pas sans mérite du point de vue de la science économique, anticipant maints aspects que nous croyons provenir uniquement de l'esprit d'Adam Smith.

Né en 1575 à Falaise, dans le Calvados, Montchrétien acquiert assez tôt une belle renommée en tant que poète et que tragédiste. Mais cette première carrière est bouleversée en 1605 par un événement fâcheux : combattant en duel contre un homme, il finit par le tuer ; épouvanté, Montchrétien quitte la France pour l'Angleterre afin de se protéger des poursuites. C'est là que son destin le saisira : parti de France littérateur, il y reviendra industriel, déjà presque économiste.

Sans le sou après son émigration forcée, Montchrétien se met en effet à travailler dans une fabrique de couteaux et s'initie aux arts industriels, déjà particulièrement développés en Angleterre. À son retour en Normandie, en 1610, après cinq ans d'exil, il monte lui-même une modeste coutellerie avec l'argent de son épouse. En 1614, sa célébrité non démentie de poète lui vaut d'être convoqué pour la réunion des États Généraux de Paris, en 1614. Pour cette occasion, il compose un *Traité de l'Économie Politique* qui paraîtra l'année suivante précédé d'une élogieuse dédicace au roi et à la reine mère. Peu goutée par ses contemporains, cette publication économique ne voile pas sa gloire littéraire passée, d'autant qu'elle s'avèrera sans suite : dès 1619, Montchrétien est tué lors d'un soulèvement huguenot en Normandie.

L'ouvrage de Montchrétien se distingue d'abord et avant tout, dans l'histoire de la pensée économique, par son titre. Avant les innombrables traités d'économie politique publiés en langue française au XIX^e siècle, dont les plus notables sont certainement ceux de Jean-Baptiste Say, Destutt de Tracy et J.-G. Courcelle-Seneuil, Montchrétien fait figure de pionnier. Sur la scène internationale, cette primauté ne peut pas lui être davantage retirée, et ce n'est qu'en 1763 que l'italien Pietro Verri l'emploiera dans son sens scientifique, en lieu et place du terme « science économique », qui ne s'imposera qu'à la fin du XIX^e siècle. Certains historiens, transformant ce mérite en demi-tort, ont affirmé que l'invention du terme d'économie politique représentait l'unique contribution de Montchrétien digne d'être retenue. « Antoine de Montchrétien, écrit notamment Joseph A. Schumpeter, semble avoir été le premier à publier un livre sous le titre d'Économie Politique. C'est là, néanmoins, son unique mérite. »¹

¹ J. A. Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique*, tome 1, Gallimard, 1983, p.240

L'utilité de la brochure de Paul Dessaix est de définir d'une manière précise les intuitions, d'une valeur scientifique variable, que Montchrétien présente dans son *Traité de l'économie politique*. Séparer la paille du grain n'est pas une activité facile, même avec le recul de plusieurs siècles. Dessaix signale cependant plusieurs principes qui, au-delà de certaines contradictions apparentes, font de Montchrétien un économiste de premier rang au XVII^e siècle. Par son traité, d'abord, l'auteur normand inaugure une étude méthodique de l'économie qui peina beaucoup, aux XVII^e et XVIII^e siècles, à se poursuivre. En opposition aux préventions contraires encore dominantes à son époque — on sort à peine du Moyen âge — Montchrétien admet manifestement le gain matériel et défend la valeur du travail manuel. À la manière de ses successeurs Physiocrates et classiques, il souligne la force du motif de l'intérêt personnel dans les actes économiques des hommes et se prononce en faveur de la concurrence (*oemulation*) et de la division du travail. Sa défense de l'utilité des machines, à une époque où il y en avait peu, est aussi particulièrement digne de mention en raison des âpres débats qui éclateront au XIX^e siècle entre les promoteurs et les adversaires de l'industrialisation. Enfin, bien qu'il s'apparente à un mercantiliste et qu'il reprenne leur politique commerciale et réglementaire, l'auteur du *Traité de l'économie politique* se fait une conception assez juste de la nature des richesses et reste fidèle au principe de l'invariabilité de la monnaie soutenu par son prédécesseur normand Nicole Oresme au XIII^e siècle.

Ces idées, présentées pêle-mêle, au milieu d'une matière déroutante, méritent-elles le silence et l'affront de Schumpeter ? Nous ne le croyons pas. Et il faut savoir gré à Dessaix de ne pas sombrer dans l'apologie aveugle dont s'est rendu coupable, à notre avis, Théophile Funck-Brentano quand, dans l'introduction de l'édition de 1889 du *Traité de l'économie politique*, il a présenté Montchrétien comme le fondateur de

l'économie politique. Dessaix nous paraît plus juste quand, après avoir appuyé sur les mérites de l'économiste normand, il n'hésite pas à prononcer contre lui quelques fortes réprimandes. Montchrétien avait soutenu que dans le commerce, le profit de l'un est la perte de l'autre — l'auteur rétablit la vérité et prouve que tout échange volontaire est mutuellement avantageux ; il avait défendu l'autarcie économique — il la rappelle impossible et futile.

Reste cependant le nationalisme économique, ou l'économie politique nationale, où les affirmations de Dessaix sont peut-être plus critiquables. On sait qu'à partir de 1850 s'est formée outre-Rhin ce qu'il est convenu d'appeler l'« École historique allemande » et qui eut comme principaux représentants Friedrich List, Wilhelm Rosher, Gustav Schmoller et Werner Sombart. En opposition avec le cosmopolitisme avoué des économistes français et anglais, cette école voulut fonder la théorie économique sur l'interprétation de l'histoire, permettant ainsi de dégager des vérités qui ne s'appliquent qu'à telle ou telle phase du développement d'une nation. On trouve, de toute évidence, des considérations similaires chez Montchrétien. Au-delà de son patriotisme virulent et de son protectionnisme, la volonté qu'il manifeste de chercher des exemples dans l'histoire et de définir des recommandations valables uniquement pour tel pays dans telle situation donnée, inaugure en effet l'École historique allemande.

Paul Dessaix néglige cependant l'intention *politique* de cette école : ses fondateurs étaient tous des adversaires résolus de la doctrine d'Adam Smith et de l'école anglaise, opposés au libre-échange et partisans, à l'intérieur de frontières étanches, d'une « économie nationale » soutenue activement par l'État. Leur économie politique nationale, quels que

soient ses mérites méthodologiques¹, n'est donc pas exempte de toute arrière-pensée idéologique voire politique, ce que l'auteur ne rappelle malheureusement pas.

Prévenu de cette intention cachée, on lira avec intérêt la brochure de Paul Dessaix sur Antoine de Montchrétien, car elle reste encore à ce jour l'une des meilleures sur cet ancien économiste oublié. Elle nous fait revivre un personnage, que les siècles n'ont semble-t-il pas séparé de nous, puisque ses préoccupations, sa méthode et ses préjugés, sont encore palpables dans notre société.

Benoît Malbranque

¹ Dans notre ouvrage, *Introduction à la méthodologie économique*, nous avons cherché à montrer qu'ils étaient assez faibles.

BIBLIOGRAPHIE

Exemplaire ayant servi à cette étude : *Traité de l'Économie politique*, par ANTOINE DE MONTCHRÉTIEN, Rouen, 1615. — Bibliothèque Nationale, réserve, E-244.

MALHERBE. — *Lettres à Peiresc* ; Caen, 14 octobre-2 novembre 1621. — Publiées à Paris, 1822 ; p. 486-490.

MERCURE FRANÇOIS. — Tome VII (1621), p.367, p.801.

MALINGRE. — *Histoires tragiques de nostre temps*. Paris, 1635. — Histoire XXVII^e.

NICÉRON. — *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*. — Paris, 1730 ; tome XII.

MORERI. — *Grand Dictionnaire historique*, 1759 ; tome VII, p.625.

ODOLANT-DESNOS. — *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon*. — Alençon, 1787, p.374. — Raconte la vie de Montchrétien d'après Malingre.

MONTEIL. — *Histoire des Français des divers états*, 1828-1833. — Cite souvent notre auteur.

FLOQUET. — *Histoire du Parlement de Normandie*. — Rouen, 1842 ; tome IV. — Raconte la vie de Montchrétien et cite ses œuvres d'après le MERCURE et ODOLANT-DESNOS.

BLANQUI. — *Histoire de l'Économie politique en Europe*. Paris, 1842. — Bibliographie, p.455.

J. GARNIER. — *Dictionnaire de l'Économie politique*. — Paris, 1854.

LÉON SAY et JOSEPH CHAILLEY. — *Dictionnaire de l'Économie politique*. — Nouvelle édition et réfection, 1892.

A. JOLY. — *Antoine de Montchrétien, poète et économiste normand*. — Caen, 1865.

HORN. — *Économie politique avant les Physiocrates*. — Paris, 1867 ; chapitre X, p.199. — Cite l'éloge de la Hollande par Montchrétien comme ayant inspiré Boisguilbert.

J. DUVAL. — *Mémoire sur A. de Montchrétien, auteur du premier Traité d'Économie politique*. — Paris, 1868.

SCHEEL. — *Geschichte des politischen Œconomie*, dans le « Handbuch der politischen Œconomie » de Schœnberg, 1882 ; tome I^{er}, p.62.

A. DARMESTETER. — *Le XVI^e siècle en France*. — Paris, 1883. — Consacre quelques pages au poète tragique.

G. WENTZEL. — *Æsthetische und sprachliche Studien über A. de Montchrétien*. — Weimar, 1885.

DUC D'AUMALE. — *Histoire des Princes de Condé*. — Paris, 1886 ; tome III. — Raconte la prise de Sancerre.

TH. FUNK-BRENTANO. — *Traité de l'Économie politique de A. de Montchrétien*, avec Introduction et Notes. — Paris, 1889. — (C'EST À LA PAGINATION DE CET OUVRAGE QUE RENVOIENT NOS NOTES, car il a sur l'édition originale (1615) l'avantage d'être dans le commerce).

GUSTAVE DE VAUDICHON. — *Montchrétien*. — Amiens, 1882. — Étudie l'homme, le bandolier, le poète, l'économiste. Ce dernier chapitre, très court, ne donne guère qu'une division étendue de l'ouvrage.

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

L'Homme.

Antoine de Montchrétien (ou plus exactement de Mauchrestien), seigneur de Vatteville, naquit à Falaise en 1575. Cette date nous est fournie par la première édition générale de ses œuvres, faite en l'année 1601 (le privilège du roy est de 1600) ; un portrait de l'auteur la précède, qui porte en exergue l'inscription suivante : AET. XXV, indiquant son âge.

Orphelin de bonne heure, il fit ses études au collège de Caen, et publia à vingt ans une tragédie, *Sophonisbe*, bientôt suivie de plusieurs autres : *l'Écossaise*, *les Lacènes*, *David*, *Aman*, d'un poème en quatre livres : *Suzanne*, et fut, en somme, un des bons poètes de son temps. Il écrivit aussi une *Histoire de Normandie*, et entreprit une traduction des *Psaumes de David*, qu'il avait l'intention de faire approuver par la Sorbonne.

Son existence, de 1596 à 1601, fut donc celle d'un homme de lettres fort occupé par la composition, la publication et la représentation de ses œuvres, et non celle d'un spadassin et d'un tire-laine que se plait à lui attribuer le *Mercure de France*.¹ Il fréquentait la noblesse et la magistrature de

¹ *Mercure français*, t. VII, p.814 et suiv. :

« Il fait le noble, le vaillant, le hardy, et l'homme de querelle pour se porter sur le pré » ... « Ayant fait querelle avec le baron de Gouville ..., l'affaire cousta audit

Normandie, aussi nous semble-t-il difficile qu'en cette vie partagée entre les occupations littéraires et les relations mondaines ait pu se glisser le temps indispensable à des exploits de carrefours ou de grand'route.

Vers 1605, la vie de notre auteur est plus agitée, il tue en duel un sieur de Grichy-Moines, et après une supplique à Henri IV, restée sans effet, s'enfuit en Angleterre pour éviter le châtement.

Jusque là, Montchrétien ne s'était occupé que de poésie et d'histoire. De son voyage d'Outre-Manche, il revint économiste, et c'est comme tel qu'il fait le sujet de cette modeste étude. « De même qu'un cœur généreux et une imagination féconde avaient fait de Montchrétien un bon poète tragique, son intelligence ouverte et son patriotisme en firent un économiste passionné¹. » Pendant que les nécessités de l'existence le forçaient à travailler dans une coutellerie anglaise, les préoccupations intellectuelles et économiques ne l'abandonnaient pas. Il nous raconte comment le grand commerce de l'Angleterre a été fondé par un bourgeois de Marseille et son fils, il s'indigne du sans-gêne avec lequel les Anglais « pratiquent » les traités avec la France, il étudie ces traités et le moyen de les modifier dans notre intérêt. Le grand nombre de Français réfugiés dans l'île rivale pendant les troubles de la Réforme et la Ligue le frappe, et constatation est faite par lui du grand tort causé à l'industrie française par l'exode de nos nationaux.

Vers la fin du règne de Henri IV, notre économiste rentra en France, par suite peut-être de l'intervention amicale de Jacques I^{er}. Il y retrouva, veuve, une riche dame qu'il avait autrefois assistée dans un procès contre son mari et l'épousa.

baron plus de douze mille livres... dont il s'empluma. » ... « Il logea dans la rue de la Harpe... grandement soupçonné de faire de la fausse monnaie. »

¹ Funk-Brentano, *Traité de l'Économie politique*, Introduction, p.12.

Délivré alors des préoccupations de la vie matérielle, il travaille au relèvement de l'industrie française, fonde à Oussonne-sur-Loire une aciérie dont les produits sont déposés à Paris, chez un taillandier de la rue de la Harpe. C'est dans cette période de la vie de Montchrétien que se place la composition de l'œuvre que nous nous proposons d'étudier.

Le *Traité d'Economie politique* parut en 1615. Il fut imprimé à Rouen, dédié à Louis XIII et à Marie de Médicis, et présenté par l'auteur au garde des sceaux de Vair en 1616. Montchrétien faisait alors partie de la suite du conseil du roi. Il fut enfin nommé, en 1617, gouverneur de Châtillon-sur-Loire. Cette charge ne l'empêcha point de conserver ses ateliers de coutellerie ; il les transporta cependant d'Oussonne à Châtillon-sur-Loire.

Le livre de Montchrétien avait été peu lu ; ses efforts considérables pour donner un nouvel essor à l'industrie française, menacée par l'envahissement de l'étranger, et obtenir du roi des mesures propres à le faciliter, étaient restés inutiles. Aigri par le mauvais vouloir du garde des sceaux, et trouvant, vers 1619, une occasion lors du soulèvement des protestants en Béarn, notre écrivain « entra dans la cabale des huguenots, sur la recommandation d'un ministre protestant¹ ». Il n'était cependant point un adepte de la religion réformée. Nous n'en voulons pour preuve que le passage de son livre où il parle des *hérétiques* anglais et hollandais qui chantent des psaumes sur leurs navires, et ne sont pas soumis, en Espagne, à l'Inquisition comme les sujets français.² De plus, nous savons qu'il avait l'intention de faire viser par la Sorbonne ses *Psaumes de David*, et il est bien évident que cette pensée ne serait jamais venue à un huguenot.

¹ *Mercur de France*.

² *Traité d'économie politique*, édition Funk-Brentano, liv. II.

Quoi qu'il en soit, notre guerrier improvisé soutint le siège de Sancerre contre Condé, puis, après la reddition de cette ville, se réfugia dans Sully. D'après Malingre (*Histoires tragiques de notre temps*, 1635¹), Montchrétien fut tué par le sieur de Tourailles-Turgot, dans une hôtellerie de Tourailles, où il recrutait des troupes pour le compte des huguenots. Le tribunal de Domfront ordonna « que son cadavre serait traîné sur la claie, ses membres brisés sur une grille ; puis tout le corps brûlé et réduit en cendres, et les cendres jetées au vent par l'exécuteur des sentences criminelles² ».

Telles furent, dans leurs grandes lignes, la vie mouvementée et la triste fin de celui qui le premier en France écrivit un *Traité d'économie politique*.

¹ Claude Malingre, dit de Saint-Lazare, *Histoires tragiques de notre temps*, 1635. Histoire XXVII, p. 831.

² *Mercure français*, t. VII, année 1621, p. 809.

CHAPITRE II

Le Livre.

Le *Traité de l'Économie politique* fut imprimé à Rouen en 1615. Il est dédié à Louis XIII et à Marie de Médicis¹.

Les contemporains, soit aridité du sujet, soit désintéressement complet des questions qu'il traite, n'y prêtèrent point grande attention. Alors qu'en 1627, paraissait, à Rouen, une nouvelle édition des tragédies et poésies de Montchrétien, fort appréciées du public, son *Traité d'Économie politique* était depuis longtemps oublié. Il suffit, pour s'en rendre compte, de voir comme Malherbe s'exprime à son sujet : « Il me semble, dit-il, que le sujet de son livre était du commerce ou de quelque autre chose pareille². »

Et, cependant, sacrifiant en cela au goût du temps, notre auteur avait usé de tous les artifices de la rhétorique, pour rendre son livre intéressant à ses contemporains : comparaisons, exemples, citations tirées de l'antiquité et de l'Écriture sainte y abondent, donnant un caractère légèrement pédant, mais bien de son époque, à cette œuvre, dans laquelle il est facile de se rendre compte combien était grande l'influence de l'antiquité classique, sur les idées des contemporains de l'auteur, sur Montchrétien lui-même. Le livre est écrit dans cette langue merveilleuse de couleur et d'allure du seizième siècle, qui nous a fait passer à tous de si bonnes heures.

¹ Nous avons eu, pour cette étude, entre les mains, l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale [Res. E. 244]. Mais cet ouvrage n'étant point dans le commerce, nous renvoyons pour nos références à l'ouvrage de M. Funk-Brentano, *Traité de l'Économie politique de Montchrétien*, avec Notes et Introduction ; Paris, 1889.

² Malherbe, *Lettres à Peiresc* ; Caen, 14 octobre-2 novembre 1621.

Montchrétien peut être considéré comme le père, ou du moins l'un des précurseurs de l'École moderne connue sous le nom d'Économie nationale. Nous nous sommes efforcé de rechercher les idées de notre auteur dans ce sens et de les classer de notre mieux.

Malgré le désordre qui provient du manque de méthode, malgré les contradictions nombreuses qu'on y rencontre et la réelle difficulté à les expliquer, l'ouvrage nous a tenté. Notre but a été de rechercher dans le *Traité d'Économie politique*, les bonnes idées de l'auteur, de les comparer à celles de ses contemporains, des économistes qui l'ont suivi, à celles des Économistes modernes enfin, et cela particulièrement pour celles de ses idées qui se rapportent à l'Économie politique nationale.

Montchrétien est en général, et avec raison, classé dans l'histoire des doctrines économiques, parmi les mercantilistes ; il n'en est pas cependant un au sens propre du mot, et son mercantilisme a un caractère tout spécial ; nous le montrerons au cours de cette étude : il n'a point l'engouement des richesses métalliques, caractère principal des mercantilistes. Cependant, on retrouve chez lui des théories qui lui sont communes avec ces derniers, notamment sur le protectionnisme, qu'il allie à un libre-échange mitigé. C'est sous ces divers aspects que nous allons l'étudier.

Certes, il ne faudrait pas exagérer l'enthousiasme, et le livre de Montchrétien a tous les défauts d'une science encore dans l'enfance ; mais il a voulu tirer de son expérience industrielle et commerciale autre chose que des profits pécuniaires. Des faits qui l'ont frappé, des relations commerciales ou autres qu'il a nouées, il veut déduire des conclusions pratiques. Le premier, il s'est efforcé de traiter méthodiquement des questions qui, certes, préoccupaient quelques-uns de ses contemporains, mais qu'on n'avait point encore songé à grouper en une doctrine scientifique. Il n'y a point complètement réussi, mais nous devons applaudir à sa tentative, qui

à elle seule témoigne d'une ardeur et d'une ouverture d'esprit peu communes à son époque.

L'ouvrage est divisé en quatre livres, les deux premiers surtout nous intéresseront ; il y est question, dans l'un, des arts mécaniques et des manufactures ; dans l'autre, du commerce intérieur et extérieur, de la monnaie, etc. Le troisième parle de la navigation et fait un historique des différentes découvertes géographiques. Dans le quatrième, enfin, l'auteur prétend énumérer « les soins principaux du Prince » pour le gouvernement intérieur de son royaume.

PREMIÈRE PARTIE

MONTCHRÉTIEN ET LA SCIENCE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

Si de Montchrétien le seul mérite eût été d'employer le premier chez nous ce terme d'Économie politique, qu'on retrouve bientôt dans les écrits du cardinal de Richelieu¹, que depuis tant de bouches indifférentes ont prononcé, tant de plumes novices ou autorisées ont écrit, ce ne serait point là titre suffisant à l'admiration de la postérité, ni matière à notre modeste travail. Mais non content d'être le parrain d'une science dont personne à notre époque ne songe à nier l'utilité et qui a pris une si large part dans l'enseignement de nos Facultés, notre auteur en a, dans son livre, fixé les bases et établi des lois dont tous aujourd'hui reconnaissent l'exactitude. Au milieu d'erreurs nombreuses, qu'on s'explique plus facilement en songeant au régime politique et économique sous lequel il vivait, nous avons cru découvrir un certain nombre de principes, repris depuis par des chefs d'école, et auxquels, s'ils ne sont pas universellement admis, on a fait du moins l'honneur de la discussion.

Le premier, enfin, chez nous du moins, Montchrétien consacra un ouvrage entier à la science économique. Alors qu'avant lui nous ne découvrons que des ouvrages sur le gouvernement en général, ou des vues fragmentaires en des

¹ Dans les statuts que le cardinal rédigea pour le collège de la petite ville de Richelieu, on lit : « Les professeurs enseigneront en la première classe la morale, l'économique et la métaphysique. » Or, comme à l'époque, le terme employé pour désigner l'économie domestique était le mot « économie » seul, on peut croire que « économique » signifie bien ici : économie politique.

livres qui n'ont rien d'économique, notre auteur a édifié tout une organisation de la France tendant à mettre en valeur ses forces productives et à se passer des étrangers.

Dans cette première partie, nous verrons quelle fut sa contribution à l'étude des phénomènes économiques et de leurs lois.

La seconde sera consacrée à son système de production et de protection nationales.

Et d'abord, suivant en cela Platon et Aristote¹, Montchrétien indique comme origine des sociétés le besoin que nous ressentons tous en nous de l'aide d'autrui pour la satisfaction de nos désirs ; il énonce le principe de l'intérêt personnel, base de toutes les manifestations ou phénomènes économiques. « Les nécessités que chacun sentait en son particulier ont été la première cause des communautés générales, nous dit-il..., mais en telle sorte que chacun est plus porté de son profit particulier comme d'un propre mouvement et à part de cest autre mouvement général que lui donne, sans qu'il s'en aperçoive quasi, la nature, son premier mobile. Tant de tracas, tant de labeurs de tant d'hommes n'ont d'autre but que le gain². »

On croirait entendre un individualiste moderne, et cependant il ne tombe point comme quelques-uns dans l'excès en cette matière ; car il ajoute : « les hommes ne se maintiennent en société que par la chaîne des affections communes, et par ce nœud gordien du respect au bien public dont la dissolution ne se peut faire que par l'espée³. » Pouvait-on mieux exprimer la nécessité de subordonner l'intérêt indivi-

¹ Platon assigne comme origine aux sociétés l'impuissance de chaque individu à se suffire à lui-même. Aristote admet ce principe : « Dans le vrai, c'est le besoin commun qui est le lien de la société. Quand deux hommes n'ont pas besoin l'un de l'autre, ils ne font pas d'échange. » Il ajoute à ceci un élément nouveau : le besoin, l'instinct de sociabilité.

² *Économie politique*, éd. F. Brentano, p. 39.

³ *Ibid.*, p.22.

duel à l'intérêt supérieur de la nation, intérêt sur lequel est basé tout son système d'économie nationale ? Pour lui, ce mobile n'est pas de pur égoïsme, mais vient de la prévoyance qui distingue l'homme des animaux. L'homme ne se préoccupe pas seulement du présent, mais de l'avenir ; il profite de son expérience pour adopter les progrès qu'il croit utiles, pour acquérir ce qu'il pense devoir satisfaire ses besoins, il travaille pour amasser « ce que son appréhension lui fait juger être pour le bien, non seulement de lui, mais aussi de sa postérité ». Ces efforts, qui ont leur source dans l'intérêt personnel, profitent donc à la société tout entière, dans l'avenir tout au moins.

Montchrétien établit quelque part un parallèle entre la contemplation et l'action, parallèle tout à l'honneur de cette dernière dont il proclame hautement la supériorité sociale. « L'homme est né, nous dit-il, pour vivre en continuel exercice et occupation. La vie contemplative à la vérité est la première et la plus approchante de Dieu, mais sans l'action elle demeure imparfaite, et possible, plus préjudiciable qu'utile aux Républiques¹. » C'est donc de la partie de la nation qui pratique le travail industriel ou commercial que va s'occuper notre auteur, « le Populaire », comme il la nomme, et il en prévient Louis XIII et sa mère. Pour lui le travail est le grand remède à la situation précaire de la France à son époque ; c'est sur lui qu'il compte pour rendre à son pays la prospérité intérieure et le premier rang parmi les nations européennes. « L'heur des hommes, s'écrie-t-il (p. 99), pour en parler à notre mode, consiste principalement en la richesse, et la richesse en le travail ! » Cet éloge du travail, nous le retrouverons partout dans l'œuvre de notre économiste, comme une protestation constante contre le dédain des classes privilégiées, comme un appel à la justice royale qui

¹ *Économie politique*, p. 21.

doit récompenser l'activité industrielle, source de toute richesse nationale. Nous ne pouvons citer tous les passages ; les suivants suffiront : « Tous les arts sont autant de parcelles et de fragments de cette sagesse divine, que Dieu nous communique par le moyen de la raison. » « Les bons et fameux artisans sont grandement utiles à un pays, j'oserai dire nécessaires, honorables » (édition de Rouen, 1615, p. 12-33). Il donne en exemple les seigneurs allemands qui font tous apprendre un métier à leurs enfants, montrant bien ainsi qu'ils ne méprisent pas les occupations matérielles. Nous trouvons donc là un prédécesseur de Rousseau qui prôna fort cet usage dont le XVIII^e siècle s'engoua aussitôt. Mais tous les hommes, en pratique du moins, ne partageaient pas l'enthousiasme de notre auteur pour le travail, et Montchrétien constate qu'à son époque la mendicité et le paupérisme sévissent d'une façon déplorable. Nous verrons plus tard le remède qu'il préconise à cet état ; disons pour l'instant qu'autant il réprouve la paresse et l'oisiveté, autant il protège la vraie misère. Partisan exagéré de l'autorité, il va jusqu'à réclamer la réglementation de la charité, et demande qu'on place des troncs aux portes des villes et des églises, qu'au-dessus d'un taux fixé les gains des marchands soient soumis à une retenue au profit des pauvres. Nous n'insistons pas sur cette conception inacceptable : s'il est une vertu à qui la liberté absolue soit nécessaire, c'est bien la charité. Notre auteur exalte le travail non seulement au point de vue moral, comme un préservatif du vice, mais comme la source du bien-être individuel et social, de la richesse publique ; cette conception est la base de l'économie politique, et le mérite de cette découverte doit revenir à Montchrétien : « Il ne faut pas douter, dit-il, que les occupations civiles étant empêchées, il faudrait nécessairement que la République tombât en ruines... l'union et le profit de notre société demande l'action » (p. 21). Il conclut enfin à l'heureuse influence du

bien-être des peuples obtenu par le travail sur la paix publique.

Cette activité, dont notre auteur fait un si grand éloge, il ne veut pas que pour chaque individu, elle s'applique à plusieurs objets à la fois, car cette dissémination aurait, selon lui, les plus fâcheux résultats : « L'esprit se fait moindre, s'appliquant avec attention à divers subjects, et ne peut avoir le temps ni la force de trouver ce qu'il cherche et ce qu'il y a de bon, quand il est détourné par nécessité ou curiosité¹. »

Il est naturel qu'après avoir constaté la nécessité naturelle, l'utilité économique et l'heureuse influence politique du travail, il indique dans quelles limites il doit s'exercer, quelles règles il doit observer pour être le plus possible utile à la nation. Nous venons de voir que Montchrétien a posé en principe l'excellence de la division du travail, qui, indiquée déjà par Platon², a été prônée depuis, avec raison, par la plupart des économistes³. Il la justifie par les mêmes raisons qu'invoqueront plus tard ces derniers : la rapidité plus grande de production, l'habileté qu'on acquiert en se spécialisant, la perfection de l'objet ainsi produit. Le génie français, souple et d'aptitudes variées, se plaît ainsi aux occupations les plus diverses ; mais notre auteur reproche à ses contemporains « l'inconstance de leur inclination au changement » et conseille d'imiter les Allemands et Flamands qui préfèrent ne s'employer qu'à un travail et ainsi s'en acquittent beaucoup mieux.

Fidèle toujours à son but : relever l'industrie française par l'intervention royale, Montchrétien croit obtenir cette divi-

¹ *Économie politique*, p. 38.

² Platon, *République*, liv. 2, 3, 4. — *Lois*, liv. 8.

³ Ad. Smith, *Richesse des Nations*, p. 10 et suiv. : « Dans chaque art, la division du travail amène un accroissement proportionnel dans la puissance du travail. »

J. Stuart-Mill, *Économie politique*, liv. I, p. 144. « On s'aperçoit que la puissance productive du travail s'accroît par la division du travail. »

sion du travail, basée sur les aptitudes variées de chaque individu, par l'établissement de manufactures, d'ateliers dont la direction serait confiée à des spécialistes chargés à leur tour de répartir les rôles d'après les capacités individuelles. Nous verrons plus tard le parti qu'il compte tirer de ces ateliers pour combattre le paupérisme et comment il les organise. Bornons-nous à faire remarquer ici encore ce que nous rencontrerons continuellement dans le *Traité d'Économie politique*, et qui en constitue le fonds : c'est-à-dire la mise en valeur de toutes les forces nationales par le travail de tous les corps de métiers, sous la direction et les règlements royaux. Le roi est dans ce système un patron éclairé qui s'efforce de tirer le plus de profits possible de sa maison en réglementant le travail de ses ouvriers, sans oublier les intérêts de ces derniers dont les siens sont solidaires. C'est le système que Th. Funck-Brentano qualifie d'Économie patronale, et qui, sans être scientifique, a son importance au point de vue social.

Pour Montchrétien, d'ailleurs, l'économie politique doit emprunter à l'économie privée beaucoup de ses règles : « Les vacations (occupations) privées font la publique... L'art politique dépend médiatement de l'économique, et comme il en tient beaucoup de conformité, il doit pareillement emprunter son exemple... Le bon gouvernement domestique, à le bien prendre, est un patron et modèle du public¹. »

Partisan aussi convaincu de la division du travail, nous ne nous étonnerons point d'entendre Montchrétien faire l'éloge des machines, qui, bien que peu nombreuses et peu perfectionnées de son temps, permettaient cependant de la favoriser et d'augmenter la production. Pourquoi, demande-t-il, les Français ne se servent-ils pas des « engins » par lesquels ces ouvrages (les faux et faucilles) sont facilement avancés et menés à bout ? Et cependant il existe parmi ses compatriotes

¹ *Économie politique*, p. 17.

des gens assez riches pour le faire, et assez intelligents pour comprendre l'utilité de cet outillage. Mais cette conduite procède de l'indolence, de la routine où ils vivent. De nouveau, il leur propose l'exemple des Hollandais, qu'il leur conseille de suivre sans retard : « D'autant que par engins et outils d'invention mécanique, ils soulagent infiniment le labeur des hommes, et par conséquent diminuent les frais de la besogne. Ce qui leur permet, plutôt que la grande abondance, ou que la diligence des artisans, de nous donner des marchandises à si petit prix¹. » Est-il possible de mieux indiquer l'action économique des machines : Accélération du travail, allègement du labeur des ouvriers, diminution des frais généraux et abaissement des prix ?

Nous savons que Montchrétien comprend l'agriculture dans les « artifices » ou arts mécaniques ; il indique trois corps dans l'État qu'il a qualifié au début de « populaire » : les laboureurs qui le nourrissent ; les « artisans et gens de mestier » qui en sont le cœur ; les marchands enfin qui sont assimilés aux nerfs dans le corps humain. Il ne ménage pas son enthousiasme à l'agriculture² : « Certes l'art de l'agriculture est excellent entre tous ; aussi l'appelaient les anciens saint et sacré. » « On peut dire que les laboureurs sont les pieds de l'État, car ils le soutiennent et portent tout le faix du corps³. » Comme Sully, il signale l'importance du labourage et de l'élevage du bétail. Comme devaient plus tard le faire les moralistes du XVIII^e siècle, il s'efforce de ramener à la terre les oisifs et les découragés. Les nobles et seigneurs abandonnaient leurs terres en des mains mercenaires pour se

¹ *Économie politique*, p. 119.

² Xénophon est lui aussi enthousiaste de l'agriculture. Pour lui, elle est la base économique de la société ; c'est la mère nourricière ; si elle souffre rien ne va plus ; c'est de l'agriculture enfin que vivent tous les autres arts, toutes les autres professions. (*Économique*, chap. V).

³ *Économie politique*, p. 56 et 63.

rendre à la Cour où ils étaient plus près des faveurs royales et dont ils sollicitaient les emplois. À leur tour les bourgeois préféraient au commerce et à l'industrie les charges vénales qui leur donnaient moins de tracasseries. Les paysans enfin émigraient vers les villes. Deux causes principales produisaient ce déplorable état : la mauvaise culture des terres qui donnaient ainsi de moins abondantes récoltes, et la misère des laboureurs, qui, écrasés par les redevances et travaillant toujours pour autrui, se détournaient de ce labeur improductif. Montchrétien indique les remèdes : c'est en premier lieu le retour à la terre et sa culture raisonnée, assidue ; elle n'est point une marâtre, et ne nourrit plus les hommes parce qu'ils l'ont abandonnée ; elle nous oublie, dit-il, comme nous l'avons oubliée. Elle nous méprise comme nous l'avons méprisée. Elle se fatigue de faire du bien à ceux qui n'en font et font faire que le moins possible¹. Quant aux laboureurs, il faut promptement leur venir en aide : « Combien y en a-t-il dont les harnais (le bétail) meurent de faim, et qui sont eux-mêmes mal nourris ? Et comment pourront-ils s'employer fortement et fouler sur les manchons de la charrue ? » Le tableau est sombre et bien pessimiste, mais le fond n'en était que trop vrai. On sait quels furent sous la Régente, l'empire des favoris et le gaspillage des finances : comme toujours les populations rurales durent pâtir des fautes de la royauté. Solidarisant encore, comme toujours, les intérêts de la nation, des particuliers et ceux du Roi, notre économiste le supplie de secourir les cultivateurs qui sont ses « nourris-siers » : « C'est pas eux que vous soudoyez vos armées, que vous payez vos garnisons, que vous munissez vos places, que vous remplissez votre épargne. Vous-même avez besoin de

¹ Voici les recommandations qu'il donne (p. 31) : « Entre les laboureurs, ce n'est pas celui qui a le plus de terres qui tire le plus de son labeur, mais celui qui connaît mieux la qualité naturelle de chaque solage, quelle semence y est plus convenable, et en quelle saison il faut lui donner des façons. »

leur aide ainsi que vos subjects. » Nous avons tenu à étudier en détail les passages du livre consacrés à l'agriculture pour montrer combien l'auteur est animé d'un généreux esprit, quelle sympathie il professe pour ceux qui souffrent. On a vu ainsi quelle conception du roi au point de vue économique se fait Montchrétien : celui d'un excellent père qui prend part aux souffrances de ses enfants et s'efforce de les soulager, en n'oubliant pas que ce qui cause leur félicité contribue aussi à la sienne.

À parcourir les divers passages cités, on croirait que l'auteur de *l'Économie politique* est un précurseur des physiocrates. Il n'en est rien cependant, et son admiration de l'agriculture ne le rend point injuste à l'égard des autres métiers ou professions et ne lui fait point méconnaître leur utilité économique. Pour les physiocrates, il n'y a qu'un seul travail productif, le travail agricole, une classe intéressante et vraiment productive de revenus, la classe agricole ; les autres classes sont stipendiées par elle qui seule peut donner un produit net.

Quesnay divisait toute nation en trois classes : 1^{re}, celle qui s'occupe de l'agriculture et qu'il nomme classe productive ; 2^e, celle qui possède le sol ou classe des propriétaires ; 3^e, le reste de la population, c'est-à-dire l'ensemble des industriels, ouvriers, commerçants et employés, artistes et savants, etc. Cette dernière est gratifiée par lui de l'étiquette : classe stérile, non qu'il la crût inutile, mais parce qu'il pensait qu'elle ne contribuait point à la constitution du revenu national. Montchrétien n'est point de cet avis. Écoutons-le : « Ce tiers-ordre est composé de trois sortes d'hommes : Laboureurs, artisans et marchands... Imaginez-vous (dit-il au Roi) que ce sont les *trois canaux* de l'utilité commune, qui portent et versent l'eau dans les grandes places de vos citez, là où viennent

abreuver tous les autres hommes¹. » Il met donc, dans la production sociale, les artisans et les marchands sur le même pied que les laboureurs, — réclamant pour eux tous au même titre la protection royale, — tandis que les physiocrates négligeaient un peu les premiers.

Montchrétien se préoccupe de la monnaie et indique les règles à observer pour qu'elle soit parfaite ; il semble ici s'être inspiré des idées de Buridan et Oresme², qui, sur ce point, furent ses précurseurs. Il nous montre l'utilité de la monnaie au point de vue de l'échange : « Elle est la mesure de toutes choses, à cause que, par l'addition et diminution, on peut esgaler la juste valeur des marchandises que l'on vend et que l'on achète. » Aussi, il est bien nécessaire « que la raison et la loi en soient constantes et immuables ; austrement, il n'y a personne qui puisse faire estat au vray de ce qu'il a vaillant ; les contrats ne peuvent estre assurez ; le revenu des fermages est douteux ; et incertain ce qui est limité par les lois et par les coustumes ; bref, l'estat des finances publiques et particulières demeure toujours en suspens³. » Voilà certes un tableau bien vivant des déplorables effets produits par les mutations monétaires. Moins hardi que Buridan et Oresme, notre auteur ne va point jusqu'à dire ouvertement au roi : « Vous n'avez point le droit d'affaiblir les monnaies ! » mais il lui fait sentir que son intérêt bien entendu, comme celui de ses peuples d'ailleurs, est de s'en abstenir ; il le prévient que ces altérations suscitent des révoltes ; il lui cite enfin le déplorable exemple de Philippe le Bel, pour le détourner de ces fâcheuses autant qu'injustes pratiques.

¹ *Économie politique*, p. 13.

² Buridan, *Questions sur les dix livres de l'Éthique* ; Nicole Oresme, *Petit croquis sur l'invention de la monnoye*. Ces deux écrivains du XIV^e siècle avaient surtout pour but de flétrir les perpétuelles mutations monétaires de nos rois.

³ *Économie politique*, p. 175, 176 et suiv.

Quant aux règles qu'il énonce pour l'institution et l'organisation de la monnaie, elles sont les mêmes que celles d'Oresme et de Copernic¹ : monopole de fabrication et contrôle de l'État : « Celui qui seul est architecte de la loi peut seul donner la loi aux monnoyes » ; — constitution et stabilité : « Il faut que la monnoye se fasse de métaux purs et simples autant qu'il sera possible. Le prix donc peut quelquefois changer, non le tître, le carat et le pied². » Il pense que pour les monnaies, le trop grand nombre de pièces « ne fait que troubler », il suffirait « qu'il y ait pour l'or des escus, pour la monnoye blanche des quarts d'escu, des demy-quarts, des pièces de quatre et de deux ».

Montchrétien signale aussi le trafic important auquel se livraient les étrangers sur nos monnaies : ceux-ci les achetaient ou les échangeaient contre des monnaies de Flandre, d'Espagne ou d'Allemagne ; plein d'indignation, il s'écrie : « Ils nous baillent de la fausse monnoye pour de la bonne ! je l'appelle fausse monnoye en tant qu'elle est altérée d'une sixième part pour le moins. » C'est le billonnage contre lequel il s'élève aussi violemment ; il va jusqu'à conseiller au roi de ne pas donner cours en France à la monnaie étrangère : « Si l'argent estrange n'avait point cours en France, possible que l'on n'y ouvrirait pas si librement la main³. »

Quoique la doctrine de notre auteur sur l'échange ne soit pas suffisamment complète, on peut se rendre compte qu'il a très bien vu les deux formes de la valeur : valeur en usage et valeur en échange ; la première immuable et la seconde très variable suivant les temps, les lieux, les lois de la concurrence

¹ Copernic, *Moneta ratio*.

² *Économie politique*, p. 175, 176 et suiv.

³ *Ibid.*, p. 179. — Avant lui, Bodin avait, dans son livre : *Les six livres de la République* (1593), signalé les dangers du billonnage : « Car on a si bien obscurci le fait des monnaies par le moyen du billonnage que la plupart du peuple n'y voit goutte » (liv. VI, ch. III, p. 924).

et de l'offre et de la demande. Nous lisons en effet dans son livre : « La valeur essentielle des choses est immuable, non le prix accidentel qui dépend de plusieurs choses pour le plus ou le moins ; rien n'est cher qui n'ait été à bon marché, rien à bon marché qui ne puisse estre cher¹. » Il différencie ici la valeur en usage, uniquement fondée sur l'utilité de l'objet envisagé pour la satisfaction de nos besoins, de la valeur en échange qui, dit-il, dépend de beaucoup de circonstances : abondance ou rareté de l'objet, abondance ou manque de stock monétaire, libre jeu de la concurrence ou monopole, etc. Faisons remarquer en passant qu'il se déclare ennemi des monopoles qui, pour lui, sont le fait d'un mauvais prince (p. 339)². Il précéda, dans cette voie d'étude de la valeur, tous les grands économistes du XVIII^e siècle. Malheureusement, il s'appuie sur les variations des prix pour en demander la fixation par autorité royale ; il croyait ainsi rendre service à la nation entière : « Vos Majestez ont un signalé intérêt de régler tous les menus trafics qui se font en ce royaume, afin que leurs sujets puissent venir en cette facilité de vie, et ceci est une autre part, non seulement de la commodité, mais aussi de la richesse de l'État³. » On voit aussi qu'il donne à l'enchérissement survenu de son temps sur les denrées la même raison que Bodin⁴, à savoir l'abondance du numéraire, autre cause qui influe par conséquent sur la valeur des ob-

¹ *Économie politique*, p. 257.

² Ad. Smith (*Richesse des nations*, liv. I, ch. IV) établit les deux valeurs (usage et échange) ; Mac Culloch (*Principes*, ch. II), propose d'appliquer le mot « valeur » à la seule valeur d'échange et de réserver le mot « utilité » pour la valeur en usage ; Turgot (*Valeurs et Monnaies*) distingue la valeur du prix ; Ricardo, enfin (*Principes*, ch. XX), différencie les notions de valeur et de richesse.

³ *Économie politique*, ch. II, p. 257.

⁴ Bodin (*Réponse au paradoxe de M. de Malestroit*) indique des causes plus nombreuses à l'enchérissement : 1° Abondance de la monnaie : venant du commerce intérieur et extérieur, de la Banque de Lyon, etc. ; 2° Monopoles ; 3° Disette provenant de la traite et du dégât ; 4° Bon plaisir des princes qui accaparent certaines choses ; 5° enfin, Ravalement du prix des monnaies.

jets : « Il est impossible que les marchandises puissent se donner à aussi bon marché qu'elles faisaient par le passé, à cause de la grande quantité d'or et d'argent qui se trouve à ceste heure en l'Europe, par le moyen des mines de l'Amérique, laquelle a fait hausser le prix de toutes sortes de denrées¹. »

D'autres lois économiques n'ont point échappé à Montchrétien, telles que la loi de l'offre et de la demande, et l'influence de la rareté ou de l'abondance des choses sur leur prix : « Rien ne cause tant la vilité que l'abondance ; l'abondance provient du labour de plusieurs ; et le labour de plusieurs ne peut manquer ès choses qui sont de bonne vente². » Combien souvent voit-on, en effet, l'industrie se porter avec enthousiasme et parfois sans trop de discernement vers la fabrication d'objets qui ont la faveur du public et dont les premières ventes ont donné des bénéfices considérables !

Notre auteur a prévu les dangers de la surproduction et indiqué le remède qu'il préconise ; voyons-le nous en tracer le tableau avec l'heureux choix de traits qui rend parfois si agréable la lecture de son livre : « Qui veut mettre les arts en bon train, et les entretenir en réputation, il n'en faut jamais par une surabondance, diminuer le profit. La clarté s'esteint dans les lampes quand on y verse de l'huile trop abondamment ; ... faute de besogne à faire, l'artisan languit et meurt de faim, trop grande quantité de besogne faite l'empesche de gagner, et cela l'induit à chagrin, et bien souvent à désespoir³. »

Son remède est simple ; nous savons qu'en somme le protectionnisme fait le fond de son livre et nous le retrouvons ici : un seul moyen lui paraît bon et légitime pour re-

¹ *Économie politique*, liv. II, p. 257.

² *Ibid.*, liv. I, p. 54.

³ *Ibid.*, liv. I, p. 112.

médier à cet inconvénient, c'est que l'on ne reçoive de l'étranger que des matières premières et point d'objets manufacturés, en un mot que « le pays fournisse le pays ». Est-il aussi bon qu'il le prétend ? Nous ne le croyons pas. Il est en premier lieu bien difficile, pour ne pas dire impossible, à un pays de se suffire à lui-même. Et cela est si vrai que c'est de ce besoin qu'ont les peuples les uns des autres qu'est né le commerce international, comme les besoins individuels ont engendré l'échange entre particuliers. En second lieu, rien ne prouve que même, « le pays fournissant le pays », la surproduction ne se présente à un moment donné dans une industrie nationale quelconque. Montchrétien voudrait d'ailleurs aussi que l'industrie française fournisse l'étranger, que ses compatriotes se livrent à l'industrie des transports pour les autres nations, imitant en cela les Hollandais ; il ne voit pas que la France refusant les produits étrangers, les autres pays lui rendraient la pareille en fermant leurs portes aux siens. Cependant, si nous n'apprécions pas le remède qu'indique l'auteur du *Traité d'économie politique*, nous constatons avec justice qu'il a signalé ce danger de la surproduction, danger si redouté par Sismondi¹ qui en exagéra les conséquences, heureusement partielles et temporaires.

Nous avons ainsi vu énoncées dans le livre de Montchrétien, les règles que la science devait, un siècle et demi plus tard, formuler comme étant les lois naturelles de l'homme, excellence de la division du travail, solidarité des états sociaux, légitimité du gain, services rendus par les machines, rôle des métaux précieux et de la monnaie ; influence des débouchés sur les prix ; théorie de la valeur, etc. ; il faut nous étendre davantage sur son étude de l'intérêt personnel et de la concurrence. On a déjà vu qu'avec Platon, il donnait comme origine à la société, les besoins que chacun a de l'aide

¹ Sismondi, *Étude sur l'économie politique*. Apologue de Gandalin, 1^{er} vol., p.60.

d'autrui. Ces besoins, nous cherchons à les satisfaire au mieux de nos intérêts propres. Cet intérêt personnel, Montchrétien estime que de son libre jeu résultera le bien de tous, c'est pour lui le principe social : « Mais d'autant que nous ne sommes pas parfaits, et ne vivons avec des personnes parfaites, parlons de ce point (les manufactures) selon le cours du monde où chacun prend sa mire au profit, et tourne l'œil partout où il aperçoit reluire quelques estincelles d'utilité à laquelle l'homme se porte¹. » Nous avons déjà cité le passage où il dit que tous les tracassés et tous les labeurs des hommes n'ont d'autre but que le gain. Ceci est très heureux à son avis, car le résultat en est une grande ardeur au travail que notre auteur a célébré avec tant d'enthousiasme. L'économie de Montchrétien est fondée sur une base spiritualiste : l'essor à donner aux facultés humaines, facultés qui doivent être employées suivant leur pente naturelle et les intérêts des individus et cela pour la plus grande utilité de l'État : « Nous connaissons deux sortes de gens infortunés : ceux qui ne vaquant à aucune occupation n'apportent nul profit à la communauté des hommes, et ceux qui en faisant un métier répugnant à leur naturelle inclination, perdent leur temps et leur peine... En l'État aussi bien qu'en la famille, c'est un heur mêlé d'un grandissime profit, de ménager bien des hommes suivant leur propre et particulière inclination². »

D'ailleurs, toutes les professions où auront été conduits les hommes par leurs penchants et leur intérêt sont dignes d'honneur et solidaires³ ; toutes, elles concourent au bien de la nation, « toutes, elles forment cette merveilleuse chaîne d'or à anneaux entrelacés qui attire à elle toutes les choses d'ici-bas, et qu'Homère mettait entre les mains de Jupiter ».

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 39.

² *Ibid.*, liv. I, p. 31.

³ Boisguilbert devait, dans le *Détail de la France* (1695) et le *Traité de la nature des Grains*, reprendre cette idée de solidarité entre les classes sociales.

Quelle figure énergique pour nous faire voir que l'activité industrielle est pour les particuliers et la nation tout entière un excellent moyen d'acquérir la richesse.

L'intérêt personnel est si important pour notre auteur que c'est sur la science des intérêts qu'il fonde la justice et la fraternité. Pour lui, le parfait homme d'État ne doit pas moins s'occuper des parties les plus humbles du corps social que des plus nobles. Toutes, en effet, concourent à sa santé générale et en particulier les classes inférieures : laboureurs et artisans, « qui fournissent les labeurs les plus nécessaires à son entretien et conservation » (p. 18).

Mais ceci n'est point suffisant ; pour arriver à la perfection, il faut en plus du libre jeu de l'intérêt personnel, l'émulation et la concurrence dont il fait aussi un principe social¹. Nous l'avons entendu déclarer que « les monopoles sont le propre des mauvais principes », voyons quel séduisant tableau il nous fait de la libre concurrence entre producteurs, industriels, ou commerçants : « L'œmulation est en toutes choses un grand aiguillon à bien faire ; par elle, les hommes peuvent monter à la perfection de tous les arts. Il n'y a point de plus court moyen pour faire bientôt gagner le haut comble à ceux qui les exercent que de les commettre en concurrence d'industrie, comme en la poudre d'une lutte d'honneur et de prix². » Ce passage s'applique à la concurrence en général, mais voici qui a trait à la concurrence à l'intérieur du royaume et vient renforcer le principe : « Alors, tout à l'aise, pourrez-vous introduire, *pour la plus grande utilité, entre les vôtres même*, cette œmulation et envie de bien faire,

¹ Après lui, J. Stuart, dans ses *Recherches des principes de l'Économie politique* (1770), liv. II, p. 361 ; Stuart Mill, *Économie politique*, liv. IV, p. 347 ; Bastiat, *Harmonies économiques*, chap. X, p. 352, devaient célébrer à l'envi les bienfaits de la concurrence, stimulant indispensable au maintien du progrès économique.

² *Économie politique*, liv. I, p. 37.

sans laquelle l'action demeure toujours lâche et molle¹. » Il ajoute que cette ardeur de vaincre et surpasser les concurrents est naturelle et qu'il suffit de la laisser s'exercer pour la voir aussitôt apparaître. Passion excitée, énergie trempée et développée, travail amélioré, toute la concurrence nous a été dépeinte par Montchrétien avec autant de solidité que d'agrément. Et il fut le premier à énoncer cette utilité de la concurrence que tous les économistes du dix-huitième siècle et contemporains ont constatée après lui.

L'auteur du *Traité* nous avait prévenus que toutes les manifestations de l'activité humaine avaient pour but le gain, que vers le gain tendaient toutes les entreprises basées sur l'intérêt personnel et la concurrence. Ceci nous explique que, partisan de ces derniers, il admette la légitimité du gain, à la différence des écrivains des treizième et quatorzième siècles qui n'admettaient pas le gain commercial². Les marchands sont aussi utiles à l'État que les laboureurs ou les artisans ; ils concourent à sa prospérité, aussi faut-il leur permettre le gain et même les encourager en empêchant, comme nous le verrons plus tard, l'importation des objets manufacturés que l'étranger propose à des prix inférieurs. « Les marchands sont plus qu'utiles à l'État ; leur soing qui s'exerce dans le travail et l'industrie, fait et cause une bonne part du bien public³. » Voyons ici encore une fois la prospérité de la nation basée sur la liberté laissée aux manifestations de l'intérêt personnel. C'est pour ces services rendus à la nation que

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 118.

² Aristote leur avait donné l'exemple ; il n'admettait pas le gain commercial qu'il plaçait, avec les profits usuraires et industriels, parmi les modes de chrématistique contraires à la nature.

Au XIII^e siècle, Raymond de Pennafort réprovoe ceux qui vendent plus cher qu'ils n'ont acheté ou que ne leur revient l'objet vendu. Il excepte cependant les artisans qui, eux, transforment la marchandise par le travail qu'ils y incorporent. Saint Thomas d'Aquin était du même avis.

³ *Économie politique*, liv. II, p. 137-139.

Montchrétien permet aux commerçants le gain, non seulement légitime, mais aussi très utile à la communauté, car sans celui-ci « ils perdraient la résolution de s'exposer à tant d'incommoditez sur la terre, à tant de naufrages sur la mer » en se livrant à leur trafic.

Nous ne sommes plus aux temps, dit-il, où on vivait de glands, des fruits de la terre et d'eau pure ; il faut beaucoup plus de choses maintenant à l'entretien de la vie : d'où nécessité de tous ces corps de marchands et d'artisans qui les fournissent, rouages indispensable de la vie économique d'un État. Il s'écrie alors : « Tous les discours des philosophes, contraires à cette résolution, établie et fondée dans la nécessité même, sont autant de chimères en l'air ! ¹ »

Nous avons ainsi montré combien de vues très exactes Montchrétien avait eues sur l'Économie politique en général ; combien il avait indiqué de règles qui actuellement sont admises par tous les économistes. On a vu qu'il basait tout son système sur l'intérêt personnel et la concurrence fonctionnant pour le plus grand bien de l'État.

C'est le principal mérite de Montchrétien d'avoir ainsi montré le rôle de la concurrence. C'est la première fois que l'on rencontre ces idées remarquables dont on avait à tort attribué la paternité aux Physiocrates.

Nous allons maintenant étudier le système économique national préconisé par notre auteur, ses idées sur la production, la mise en valeur des forces productives de la nation, sur l'échange et le commerce intérieur et international.

¹ *Économie politique*, liv. II, p. 137-139.

DEUXIÈME PARTIE

MONTCHRÉTIEN ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE NATIONALE

CHAPITRE PREMIER

La France de Montchrétien

§ I^{er}. LA CONCEPTION D'ÉCONOMIE NATIONALE.

Nous avons dit que Montchrétien pouvait être considéré comme le précurseur de l'école moderne qu'on a désignée sous le nom d'économie nationale. Il nous faut donc justifier ce titre. Nous le ferons le plus rapidement possible en citant ensuite les économistes qui admettent avec nous l'existence et la légitimité d'une économie nationale.

Que signifie cet adjectif accolé à l'économie politique qui est une science ? Ces deux termes ne sont-ils pas inconciliables et ne semblons-nous pas commettre l'erreur de qui parlerait de la science médicale française ou étrangère ? L'économie politique, universelle et une comme toute science, doit, semble-t-il, avoir des principes sûrs, des règles immuables, et ne point donner au même problème des solutions différentes suivant les pays ou les circonstances auxquels s'appliquent les données.

Cette rigidité de principes vient de ce qu'on comprend sous ce nom d'économie politique deux sortes d'études longtemps confondues que nous devons distinguer et considérer séparément : une science et un art.

La science économique, branche de la science sociale, étudie l'activité humaine appliquée à la production, à la circulation et consommation des richesses. L'art économique, qui est l'économie appliquée, fut longtemps considéré comme tendant uniquement à la recherche des conditions dans lesquelles un peuple peut être le plus riche possible. Ce fut, nous le verrons, la préoccupation unique des écrivains anglais qui aux XVI^e et XVII^e siècles s'occupèrent de questions économiques. Actuellement, et c'était la façon de voir de Montchrétien, il se confond quant au but avec l'art social, il cherche les conditions dans lesquelles un peuple peut être à la fois et le plus nombreux et le plus prospère possible ; il étudie les moyens d'augmenter sa population et le bien-être de cette dernière.

« La science n'étudie dans les phénomènes que ce qui est naturel, permanent, universel. Tels sont les besoins qui soutiennent et suscitent l'activité de l'homme et le portent à l'acquisition des richesses, besoins incessamment renouvelés, illimités, allant au but au prix du moindre effort possible¹. » Nous citerons encore l'étude de ce qui constitue les forces productives, des phénomènes qui influent sur l'augmentation ou la décroissance de la population, de ceux qui produisent la hausse ou la baisse des salaires, des influences diverses qui s'exercent sur l'émigration ou sur l'esprit de colonisation, etc., etc.

« L'art se fonde sur les études de la science pour en tirer le meilleur parti, le plus utile aux hommes dans le temps présent. Tandis que la science considère l'homme de tous les temps et de tous les lieux, l'art considère la société à un moment donné, dans un état donné² ».

¹ *Dictionnaire de l'Économie politique* (Nouveau). Publié en 1891, sous la direction de Léon Say. — Courcelle-Seneuil (au mot *Économie politique*, p. 765.)

² *Dict. Écon. polit.* (*loc. cit.*).

L'art social, l'économie nationale, ajouterons-nous, considère la nation actuelle, et s'efforce d'indiquer les moyens de modifier heureusement les conditions où elle se trouve à tel ou tel point de vue économique ; elle dira, par exemple, de quelle façon on peut faire hausser les salaires et ainsi améliorer la situation ouvrière, sans pour cela léser les patrons et les réduire à la misère ; elle mettra en valeur ces forces productives nationales que la science lui aura révélées.

Maintenant que nous avons justifié l'Économie nationale, voyons quelle a été l'attitude de quelques économistes à son égard. On pourra se rendre compte ainsi qu'un certain nombre d'entre eux partagent notre avis, ce qui ne nous semble pas inutile ici, pour montrer que le livre de Montchrétien a une certaine valeur scientifique.

Les intérêts économiques peuvent être, on le comprendra facilement, généraux ou au contraire particuliers à une nation. Tel pays se trouvera fort bien du libre-échange ; tel autre au contraire devra user du protectionnisme. La liberté convient aux peuples qui débudent ; elle est aussi profitable à ceux qui sont parvenus au plus haut degré de production manufacturière ; bref, nous trouvons sa place aux deux extrémités de la route que trace un peuple dans son développement économique : à la première étape et à la dernière. Le régime de protection convient au contraire aux situations intermédiaires.¹

L'Angleterre, la Belgique, qui ont une constitution industrielle bien développée, qui tirent du dehors, la seconde surtout, la plus grande partie des denrées alimentaires nécessaires à leur consommation, sont des exemples frappants du premier cas. Pour d'autres pays, de moyenne étendue et de situation économique intermédiaire, l'Autriche-Hongrie et la France, par exemple, la question est plus délicate ; ils doivent

¹ Cf. Cauwés, *Cours d'Économie politique*, 1897-1898

conserver un *modus vivendi* économique varié, le protectionnisme est donc dans leur programme.

On voit par ces considérations, que si elle n'a pas un caractère scientifique bien établi, l'économie nationale a son utilité pratique qui doit lui rallier tous les suffrages.

Nous constatons d'ailleurs, chez beaucoup d'économistes, cette préoccupation de la prospérité nationale d'où découlent des principes applicables uniquement à leur pays, et dont ils attendent les meilleurs résultats.

Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, elle est même presque unique : nous la trouvons chez Barthélemy de Lafémas (*Trésor et richesse de la France pour mettre l'État en splendeur* (1597), Antonio Serra (1613), *Causes qui peuvent faire abonder l'or et l'argent dans les pays dépourvus de mines* ; Thomas Mun (1622-1664), *Le trésor de l'Angleterre dans le commerce étranger* ; J. Child (1668), *Nouveau discours sur le commerce*).

Jacques Steuart (*Recherches des principes de l'économie politique*, 1770) s'efforce d'indiquer les moyens de créer la richesse de l'Angleterre : ils sont la limitation des besoins à l'intérieur, et le développement du luxe à l'étranger.

À la fin du dix-huitième siècle naît une nouvelle conception de l'économie politique. Les Physiocrates la considéraient comme une science d'intérêt universel, et les lois économiques comme des lois immuables, inévitables, et communes à toutes les nations : Quesnay, Mercier de la Rivière, l'abbé Baudeau expriment cette opinion. Turgot écrit en 1770 : « Celui qui n'oublie pas qu'il y a des États séparés les uns des autres ne traitera jamais bien d'économie politique. » Adam Smith est aussi un partisan de l'économie universelle : pour lui le monde est une vaste République marchande où les nations comme les particuliers doivent s'efforcer de produire à moindres frais et vendre à meilleur compte possible. Il en fut de même de Ricardo, Malthus, Stuart Mill.

L'économie nationale avait pourtant ses défenseurs ; nous citerons Galiani et Necker ; ce dernier, à propos de la législa-

tion sur les blés, émet le principe que les phénomènes économiques sont contingents et non point absolus, comme le prétendent Ad. Smith et les Physiocrates.

Dans les temps modernes, une réaction s'est produite et l'on a de nouveau repris l'idée d'économie nationale. List¹ a donné ce titre à son ouvrage et développe les raisons qui militent en sa faveur : « L'économie politique, en matière de commerce international, doit approprier les mesures qu'elle conseille, à la situation particulière de chaque peuple². » « Pour rester logique, il faut distinguer l'économie politique ou nationale, qui, prenant l'idée de nationalité pour point de départ, enseigne comment une nation donnée, dans la situation actuelle du monde et eu égard aux circonstances qui lui sont particulières, peut conserver et améliorer son état économique ; et l'économie cosmopolite, qui part de l'hypothèse que toutes les nations du monde ne forment qu'une société unique, vivant dans une paix perpétuelle³. » Et il conclut que l'« École », en choisissant la seconde, a admis comme réalité un état de choses à venir, a négligé de tenir compte des nationalités, de leurs intérêts, de leur état particulier, et que, par conséquent, c'est à la première de ces deux économies qu'on doit consacrer ses études. Nous ne croyons pas que depuis List les choses aient changé et pensons que sa conclusion est encore excellente.

Carey⁴ ne répudie pas complètement les théories de l'économie universelle. Pour lui une société doit tendre, non vers l'enrichissement, mais vers le développement le plus complet possible de la production. Cependant, on doit inférer de son opinion sur le peu de fixité des sciences sociales, parmi lesquelles il classe l'économie politique, qu'à son avis,

¹ *Système national d'économie politique*, 1841.

² *Ibid.*, Introduction, p. 90.

³ *Ibid.*, liv. II, ch. I, p. 233.

⁴ *Principes de la science sociale*.

cette dernière doit se régler en ses solutions sur les circonstances de lieu et de temps, sur l'utilité de telles ou telles mesures pour la nation, doit être en un mot une économie nationale. « Y a-t-il dans la science sociale une seule proposition dont la vérité soit admise universellement ? Il n'en existe pas une seule. Il y a cent ans, on nous affirmait que la force d'une nation tendait à s'accroître avec l'augmentation de sa population ; mais on nous enseigne aujourd'hui que cette augmentation entraîne avec elle la faiblesse au lieu de la force. Chaque année, nous avons de nouvelles théories sur les lois de la population. » « Les avocats les plus décidés de la suppression de toute entrave, lorsqu'il s'agit du commerce des draps, se retrouvent parmi les adversaires les plus intraitables de la liberté, s'il s'agit du commerce de l'argent¹. »

Le fonds commun des théories de List et Carey, qui nous montrent que Montchrétien avait raison de faire de l'économie nationale, est le suivant : indépendamment de l'homme, il existe des unités économiques, qui ont des organisations distinctes, et sont indépendantes les unes des autres, tout en ayant des points de contacts inévitables ; ces unités sont des nations qui, arrivées au développement complet de leurs forces, constituent des individualités adultes, dont chacune forme un tout économique. Les lois des manifestations économiques dans les sociétés économiques doivent être étudiées comme celles des phénomènes de la vie. Elles doivent tenir compte des circonstances locales, des milieux, des époques ; elles ne peuvent donc être universelles ; l'art économique faisant partie des sciences sociales, doit suivre ces règles.

Montchrétien, du début de son livre à la fin, prétend enseigner la manière de donner à la France une prospérité économique idéale, un élan agricole, industriel, commercial con-

¹ Carey, *Principes de la science sociale*, ch. I, p. 32, 33

sidérable. Il fait donc de l'économie nationale, n'ayant en vue que sa patrie, ne songeant point à donner des règles générales¹ ou à formuler des principes d'économie universelle. Il a pris soin, en outre, de nous indiquer qu'il fait lui aussi la distinction entre la science et l'art de l'économie politique ; pour lui, en effet, elle est la « mesnagerie des nécessités et charges publiques », art que doit exercer le souverain en se basant sur l'économie privée : « Les vacations privées, nous dit-il, sont la publique. La maison est premier que la cité, la ville que la province, la province que le royaume. Le bon gouvernement domestique est, à le bien prendre, un patron et modèle du public². » Voici donc le principe : de même que le chef de famille s'efforce de donner la prospérité aux siens, de même le prince, l'État, par conséquent, doit, par tous les moyens légitimes, augmenter celle de la nation sans se préoccuper des voisins. Le bien-être matériel et intellectuel de son peuple doit être sa seule préoccupation ; en un mot, il doit faire de l'économie nationale et non de l'économie universelle.

Il ajoute cependant, et voilà indiqué le rôle de la science économique apportant ses lumières au service de l'art social : « Ce qui reste pour nostre regard (et celui de tous les théoriciens) c'est de contribuer tant en science qu'en expérience à l'enrichissement de vostre raison. »

Montchrétien prie donc le Roi et la Régente de mettre tout en œuvre pour rendre à la France, par l'industrie et le commerce, toute sa prospérité d'autrefois ; il leur donne en exemple Henri IV qui favorisait toutes les entreprises faites dans ce but et parfois même les aidait de son argent. C'est qu'il aimait la France, et « avait l'honorable passion d'em-

¹ Nous avons cependant montré, dans la première partie de notre étude, combien de vérités économiques il a énoncées, mais cela en poursuivant son but que nous indiquons ci-dessus.

² *Économie politique*, liv. I, p. 17.

bellir son royaume de toutes sortes d'artifices ». (p.28). Que Leurs Majestés l'imitent et, en prenant les mesures que l'auteur leur indique et qui toutes tendent à la mise en valeur des forces productives nationales et à l'éloignement de l'étranger, donnent le bonheur et la richesse à leurs peuples. Pour cela, il faut : « ramener à l'ordre tout ce qui s'en est détraqué, régler et distinguer les arts tombez en une monstrueuse confusion, rétablir les négoce et commerces discontinués et troublés depuis un long temps¹ ». Qu'on établisse des distinctions et des récompenses pécuniaires pour les industriels et commerçants, qu'on les soutienne de son crédit et de son argent ; mais qu'on exerce un contrôle sérieux sur leurs produits pour que l'industrie française jouisse d'un bon renom à l'étranger². Notre auteur va jusqu'à conseiller au Roi d'imiter les villes de Hollande qui s'étaient associées pour former la Compagnie des Indes Orientales, compagnie, que, dit-il, le Roi de Grande-Bretagne veut prendre à son compte. Un prince peut très bien, à son avis, faire le commerce, et cela est légitimé par « la nécessité de l'État », surtout « lorsque la contagion du vice, qui y pourrait être, se consomme dans l'utilité publique³ ».

Dans tous ces passages nous retrouvons la préoccupation constante de la prospérité économique de son pays. Notre auteur peut donc, avec raison, être considéré comme le père de l'Économie nationale ; car le premier il a envisagé sous cet angle l'Économie politique : étude des moyens propres à augmenter la richesse d'un pays, non par l'abondance du stock monétaire, la prohibition de la sortie des monnaies, les mesures vexatoires de protection (comme l'avaient fait et le faisaient les auteurs anglais de son époque), mais par l'essor

¹ *Économie politique*, liv. I, p.30.

² On reconnaît là l'esprit dont bientôt Colbert devait s'inspirer.

³ *Économie politique*, liv. III, p.233.

donné à la production et à l'échange nationaux, par la mise en valeur des forces productives du pays. Cette économie nationale n'a point d'ailleurs le caractère exclusif qu'on se plaît à lui attribuer ; elle ne renferme pas à tout jamais la vie économique dans le cercle d'une nation ; pour elle, cette vie est différente et variable d'après les lieux et d'après les temps ; mais elle sort de cette existence fermée d'un pays pour ensuite étudier l'existence économique humaine. Elle en fixe autant que possible les bases et les mobiles, et, se gardant bien de poser comme lois des faits qu'une observation cependant attentive pourrait lui faire considérer comme vérités générales, compare le milieu social où elle se place à d'autres milieux, l'époque envisagée à d'autres époques. De cette étude résultent souvent des découvertes remarquables : à notre époque, par exemple, les mêmes malaises sociaux se manifestent chez beaucoup de peuples différents, à propos des salaires, des grèves, du travail des femmes et des enfants, etc... ; il est intéressant de rechercher d'où proviennent ces malaises dans chaque pays, si les remèdes doivent être les mêmes dans tous les cas et si les mêmes causes ou mêmes mesures produisent partout les mêmes effets.

En un mot, l'économie nationale, comme le fait bien remarquer Montchrétien, ne prétend point du tout détruire les rapports économiques entre les différents peuples ; non contente d'étudier la vie économique intérieure d'un pays, elle reconnaît à toute nation une vie extérieure, qu'elle entend développer en donnant au genre humain les satisfactions conciliables avec les intérêts bien compris du peuple qu'elle envisage.

§ II. LES DEUX MOYENS DE RENDRE LA PROSPÉRITÉ AU PAYS

Premier moyen. — *L'instruction et les ateliers royaux. Le Luxe. — Les lois somptuaires.*

Ceci posé, voyons comment Montchrétien pense arrive à son but, qui, nous l'avons montré, est le relèvement industriel de son pays. Toutes les règles que nous allons étudier maintenant, les réformes qu'il sollicite du gouvernement royal, les mesures de protection qu'il réclame, dont il montre l'utilité, et que nous analyserons plus tard, tout cela a pour but et doit, selon lui, avoir pour résultat l'honneur et le plus grand profit de la France.

Son système entier est basé sur deux moyens de rendre le pays capable de se suffire à lui-même et d'être ainsi plus fort, plus riche, plus heureux ; le premier est excellent, de l'avis général ; le second, moins scientifique, est de plus entaché d'exagération. Les voici : le premier consiste dans l'instruction, l'éducation économique, les exemples qui enseignent aux hommes à employer utilement toutes les ressources à eux accordées par la nature, à leur faire produire la plus grande somme de bien-être possible. Le second consiste dans l'exclusion de la concurrence étrangère, et, nous ne saurions y insister assez, dans le régime de réciprocité pour la situation des étrangers en France. C'est, en effet, parce que nos nationaux sont très mal traités à l'étranger que Montchrétien se montre si sévère pour eux, et il ne verrait point d'obstacles à la fraternité entre nations différentes, si nous étions appelés à en profiter dans une juste mesure, sans être dupes de notre bon cœur et de l'aménité qui fait le fonds du caractère français.

Ces deux moyens, nous les avons trouvés s'entremêlant continuellement sous la plume de notre auteur, en une confusion qui n'est pas sans compromettre fortement l'autorité

de ses conseils. Aussi, pour rendre à ceux-ci leur clarté les avons-nous séparés et les présenterons distinctement.

Remarquons en premier lieu, que si Montchrétien réclame la préférence pour les produits français, ce n'est point, en s'appuyant sur cet argument, dont plus tard le rôle devait être considérable, que les consommateurs doivent s'adresser à certains producteurs parce qu'ils sont des compatriotes. Non, c'est parce que la France peut se suffire à elle-même et que de tout temps les Français ont excellé à fabriquer ces produits ; parce que les guerres civiles ont seules troublé et enrayé le cours de notre prospérité industrielle, en ruinant citadins et laboureurs, en forçant nos plus habiles ouvriers à s'enfuir à l'étranger. Ce sont eux qui ont appris aux Anglais et Hollandais les différents métiers où maintenant ils nous distancent, inondant nos marchés de leurs produits. Si nos compatriotes veulent s'en donner la peine, ils ne tarderont pas à reprendre leur supériorité en tous les arts et industries, pour le plus grand bien de la France.

Cette France, il ne voit rien de mieux qu'elle ; elle est le plus beau des pays, la plus fertile des contrées ; elle peut trouver dans son sein de quoi nourrir tous ses enfants sans recourir aux nations voisines. Les passages sont nombreux, dans son livre, qui célèbrent en termes enthousiastes cette patrie, au-dessus de laquelle il ne voit rien. C'est d'abord l'énumération de toutes les qualités qu'il lui attribue, de toutes les ressources qu'elle renferme : « Vos Majestez possèdent un grand Estat, agréable en assiette, abondant en richesses, fleurissant en peuples, puissant en bonnes et fortes villes, invincible en armes, triomphant en gloire. Son territoire est capable pour le nombre infini de ses habitants¹, sa fertilité pour leur nourriture, son affluence de bestail pour

¹ Plus loin, notre auteur dit que l'apparente surabondance de la population est un effet du désordre et de la mauvaise organisation du pays.

leur vestement¹. » Son climat est doux et tempéré, c'est « le plus beau, le plus libre et le plus heureux climat » du monde. Quant à ses richesses terriennes elles sont innombrables, et bien préférables, selon lui à toutes les mines d'or et d'argent, car au moins elles ne risquent pas de s'épuiser si l'homme veut leur fournir son travail. Le royaume peut donc se suffire à lui-même : « Luy seul se peut être tout le monde. » La première venue des provinces et la moins fertile a cependant ses produits qu'elle apporte à la consommation générale du pays : les blés, les vins, le sel, les toiles, les laines, les métaux, l'huile, les couleurs, qui le rendent ainsi plus riches « que tous les Pérous du monde ».

Viennent maintenant les qualités intellectuelles des Français qui en font un peuple éminemment commerçant et industriel : « Car c'est bien la vérité qu'il ne se trouve nation au monde de plus vif esprit que la Françoisse, mieux née aux armes, à la marchandise, aux lettres, aux artifices². » Ses enfants sont actifs et pleins d'intelligence, capables d'invention et d'action. Notre pays est un monde, et qui l'a visité a vu tout ce qui se peut voir, sauf les déserts, cependant, car il n'en existe point chez nous et « les Landes mesmes peuvent y être faites terres fertiles³. » Aussi pouvons-nous nous passer du commerce et des relations avec les autres pays, telle est la conclusion, sur laquelle nous faisons nos réserves⁴, de ce long panégyrique en faveur de notre pays : « Quand la France n'aurait aucun trafic estrange, aucune correspondance que de soy-mesme, elle serait toujours assez riche. Ce

¹ *Économie politique*, liv. I, p.23 et suiv.

² *Ibid.*, liv. I, p. 34.

³ *Ibid.*, liv. II, p. 147. Ne semble-t-il pas qu'ici Montchrétien ait prévu ces plantations de pins qui, à partir de 1786, ont amené le résultat prédit par lui ?

⁴ En plus de ce que la France est obligée d'acheter à l'étranger certaines denrées inexistantes ou insuffisantes sur son sol : blés, thé, pétrole, etc., des matières premières : coton, etc., on admet actuellement que les nations les plus riches sont celles dont le commerce avec d'autres nations riches atteint le plus haut chiffre.

royaume est si fleurissant, si abondant en tout ce qu'on peut désirer, qu'il n'a que faire d'emprunter rien de ses voisins¹. »

Pourquoi donc toutes ces belles qualités ne sont-elles pas mises en œuvre pour le plus grand bénéfice du pays ? C'est qu'on les ignore et qu'on n'a pas l'énergie suffisante pour les faire valoir : « Une seule chose te manque, ô grand Estat, la connaissance de toi-mesme et l'usage de ta force². » Certes cet éloge est bien enthousiaste, et bien optimistes les couleurs, sous lesquelles il nous peint les ressources nationales. Mais quel Français aurait le courage de reprocher à Montchrétien son langage si flatteur pour notre beau pays ?

Étudions donc maintenant les deux moyens précédemment indiqués de mettre en œuvre toutes ces ressources, de faire valoir et cette terre si fertile et les qualités intellectuelles et physiques si nombreuses de ses habitants.

Il est bien entendu que notre auteur compte pour cela sur l'intervention royale ; le régime de monarchie absolue, sous lequel il vivait, n'admettait pas d'autres moyens de réprimer les abus, de remédier aux maux, économiques ou autres, de la nation. Aussi s'efforce-t-il de persuader au roi que le principal but qu'il doit se proposer est le bien-être et le bonheur de son peuple : « Ceux qui sont appelez au gouvernement des Estats doivent en avoir la gloire, l'augmentation et l'enrichissement pour leur principal but³. » Pour lui, le soin du bonheur et de la richesse d'un peuple est vraiment digne d'un roi et doit enflammer son ardeur. Il y fait même inter-

¹ *Économie politique*, liv. II, p. 240.

² *Id.*, liv. I, p. 34. *Le débat des héraults d'armes de France et d'Angleterre* (1456) disait de la France : « la terre en est fort fertile, et si avons beaucoup de choses que vous n'avez pas, premièrement le vin qui croît partout le royaume habondamment ; item, du bled si plantureusement que tous nos voisins en viennent quérir... ; item, du sel, des noiers et olives... » et le héraut de France termine ainsi : « Le royaume est si bien proportionné que l'on s'y trouve par tous pays bleds, vins, boys, duquel boys on se chauffe, chose trop plus plaisante que n'est votre charbon de pierre. »

³ *Économie politique*, liv. I, p. 11.

venir la volonté de Dieu, seule base, on le sait, à cette époque de la monarchie absolue : « Dieu vous a ordonnés pour ses lieutenants en terre, afin que vous teniez toujours l'œil ouvert et l'oreille alerte pour voir et pour entendre tout ce qui peut apporter du bien et du soulagement au peuple¹. » Comment le roi agira-t-il utilement pour le bien de la nation ? En s'occupant de ses intérêts économiques ; en réglementant utilement ses manifestations industrielles et commerciales. Pour lui, la préoccupation principale d'un souverain ou d'un homme d'État doit être la réglementation des diverses occupations des citoyens, et « l'ordre naissant de là, en la société humaine, est comme le principe de la vie ». Enfin, il décerne le titre de « bon politique » à celui qui « cherche sur tout, en tout et par tout le profit et l'enrichissement de son peuple² ». On nous permettra de faire remarquer en passant cette nouvelle affirmation de l'économie nationale chez notre auteur.

Un des grands obstacles au développement industriel, premier moyen de richesse, est le paupérisme, plaie que nous savons si envenimée à son époque. Il constate le grand nombre de pauvres et de fainéants, qui, faute d'organisation de l'industrie, sont des bouches inutiles ; (elles réclament, cependant, la nourriture qu'elles sont incapables de se procurer elles-mêmes) ; de vagabonds dont les délits ne sont pas considérables, et qu'il vaudrait mieux régénérer par le travail qu'enfermer dans les prisons. « Combien d'autres, au reste, randent parmi nous, valides, robustes de corps, en pleine fleur d'âge et de santé, vagans jour et nuit deçà delà, sans profession ni demeure aucune déterminée, chascun le void tous les jours avec estonnement³. » Les villes, les bourgs et

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 98.

² *Ibid.*, liv. I, p. 79. — Nous renvoyons à la page 338, pour le magnifique parallèle qu'il fait entre le bon et le mauvais prince.

³ *Ibid.*, liv. I, p. 26.

les campagnes en regorgent, et par leur insistance, ils finissent par obtenir des personnes charitables l'aumône qui ne devrait aller qu'aux indigents auxquels leur âge ou leurs maladies interdisent tout travail. D'où vient cette abondance de mendiants ? Ceci a été produit par le fait de ne point apprendre des métiers à ces gens alors qu'ils auraient été capables de les pratiquer, et ainsi de gagner leur vie. L'esclavage n'existe plus, certes ; on peut cependant forcer ces gens-là à travailler, et par ce moyen « joindre le profit particulier à l'utilité commune ». Pour cela on créera dans chaque province des ateliers où séparément travailleront les filles et les garçons, qu'on mariera entre eux, lorsqu'ils auront atteint l'âge nécessaire. C'est le meilleur moyen de supprimer les crimes et les délits en supprimant l'oisiveté qui en est presque toujours la cause. « L'homme le plus entendu en fait de police n'est pas celui qui par supplices rigoureux, extermine les brigands et voleurs, mais celui qui, par l'occupation qu'il donne à ceux qui sont commis à son gouvernement, empêche qu'il n'en soit point¹. » Qui n'admirerait ces mesures préventives qu'il préconise et ne serait partisan de cette régénération par le travail, base actuelle de tant d'œuvres de bienfaisance et de patronages, qui ont pour but d'ouvrir à nouveau les portes de la société aux condamnés qui en furent, pendant un temps, exclus ?

Mais là ne se borne point le système de Montchrétien pour combattre le paupérisme. Il propose deux régimes de travail pour les inoccupés, empruntés d'ailleurs à la pratique hollandaise : Ceux qui ont bonne volonté d'apprendre un métier, s'adressent à un maître qui leur donne une légère rémunération et leur accorde quelques heures par jour pour demander leur repas à la charité publique. Ils prêtent serment devant le magistrat de servir fidèlement leur patron, et après

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 27.

quelque temps de travail sérieux, deviennent capables de gagner leur vie en étant de bons ouvriers. Le second moyen est plus radical, on le comprendra, puisqu'il s'applique à ceux qui n'ont aucune bonne volonté de travailler, préférant se laisser mourir de faim que de se livrer à une occupation quelconque, « ventres paresseux, charges inutiles de la terre ». Pour ceux-là une sévère répression s'impose : qu'on s'en empare et les enferme dans des prisons-ateliers où ils s'emploieront à un travail qui, bien que rudimentaire, subviendra à leur existence. Ce travail, d'ailleurs, serait-il plus compliqué, ne devrait pas, selon lui, faire concurrence au travail particulier, mais remplacer celui des étrangers¹.

Ces ateliers, desquels il nous a entretenus tout à l'heure pour les enfants pauvres des deux sexes, ne sont point les seuls dont Montchrétien croit utile la création en France. Il veut encore qu'en chaque province soient établis des écoles et des ateliers, institutions analogues à nos écoles professionnelles modernes, où on enseignerait les différents métiers aux enfants et adultes, où on perfectionnerait les ouvriers dans leurs arts respectifs, afin de produire mieux et en plus grande quantité que les étrangers. À propos de la division du travail, de la supériorité que par elle acquiert l'ouvrier dans sa spécialité, il nous avait déjà parlé des ateliers, très propres selon lui à créer de bons ouvriers dans chaque partie de l'industrie. Il y revient encore à propos de la coutellerie et des faux, où il avait une compétence spéciale. Les Français en ont appris la fabrication aux étrangers, aux Anglais et Allemands en particulier, et elles leur sont fournies maintenant à plus bas prix par ces derniers. « Le remède pour retenir en France plus de huit cent mille livres que cette marchandise en tire tous les ans, c'est de remettre sus l'industrie de la fabrique, et pour cet effet dresser un atelier en chaque

¹ On connaît l'institution analogue anglaise des *Workhouses*.

province, le labeur duquel point à celui qui se fait dans le pays, beaucoup plus légitime que l'étranger, sera capable de la fournir utilement et mesme avec épargne¹. » On voit que ce point lui tient à cœur, et qu'avec la protection, la fondation d'ateliers est pour lui le meilleur moyen de relever l'industrie française. Pour apprécier la valeur de ce remède, il faut se placer à son époque, et se souvenir de l'effet produit lorsque ces théories furent appliquées par Colbert. Celui-ci d'ailleurs les exagéra, en gênant en réalité l'industrie et le commerce par des réglementations inopportunes, des inspections vexatoires. On doit cependant constater avec orgueil le renom qu'ont acquis dans le monde entier nos manufactures nationales (autrefois royales) de Sèvres, de Beauvais, des Gobelins, etc... pour la qualité et l'élégance de leurs produits. Montchrétien ne veut donc pas du bon marché obtenu aux dépens de la bonne exécution. Il y a une lacune que nous regrettons dans sa théorie de la cherté des marchandises, mais sans nous en étonner davantage que pour l'absence de réforme des règlements industriels : c'est qu'il n'ait pas cherché d'autres causes de cette cherté dans la difficulté des communications, les charges publiques, le défaut de relations commerciales à l'étranger. À son époque, on ne comprenait guère la liberté pour les industriels, que comme nous la comprenons aujourd'hui pour l'exercice de la médecine ou du barreau : libre accès à chacun moyennant justification de capacité ; on y ajoutait la vérification des produits.

Comme préparation au travail des ateliers, Montchrétien réclame encore la création de nombreuses écoles pour les enfants du peuple ; il donne en exemple l'Allemagne où il ne se trouve guère de bourgs, où le seigneur du lieu n'entretienne quelque collègue, pour faire instruire les enfants

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 54.

pauvres, aussi bien pour les arts libéraux que les métiers mécaniques.

Pour augmenter la prospérité publique, notre auteur recommande au Roi de respecter les franchises des villes ; il en résultera le plus grand bien du pays et le sien. Ces franchises et ces privilèges sont un des rouages de son protectionnisme, et doivent, eux aussi, contribuer au relèvement de l'industrie et du commerce nationaux.

Voyons comment il en comprend l'exercice. Partisan résolu de la réglementation, comme la plupart de ses contemporains, il étudie les corporations et les approuve ; il ne peut comprendre qu'il soit permis d'exercer un métier sans le bien connaître. Il s'étonne « qu'en fournissant quelque somme, il soit permis de faire profession de tel mestier que l'on veut, sans en avoir fait le chef-d'œuvre, non pas même bien souvent l'apprentissage¹. » Il ne peut s'expliquer la cause de cette « erreur » ; pour nous, la cause qui avait, sous les Valois et même sous Henri IV, fait remplacer les preuves d'habileté par l'achat des maîtrises, est bien connue : c'était le besoin d'argent. C'est contre cet abus de la vénalité des charges et des professions, et non contre un système de garantie et vérification des produits, que réclamaient les États-Généraux de 1614 en réclamant la liberté de l'industrie qui, depuis 1577, était étouffée par les maîtrises et jurandes. Notre auteur ne dépassa point cette réforme, tout en rendant hommage, avec l'accent de la conviction, au principe de la liberté économique et humaine. Et c'est encore une de ces contradictions qui ne sont pas rares dans son livre.

Les bons et « fameux » artisans sont très utiles au Royaume, mais il faut s'en assurer le plus grand nombre possible, et remédier à l'abus qu'il vient de signaler. De cette façon, on aura des produits bien supérieurs, qui satisferont

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 109.

complètement l'acheteur et l'empêcheront d'aller se fournir à l'étranger. Il veut aussi que tous les métiers d'alimentation et autres soient étroitement surveillés, et que les fraudeurs convaincus subissent un châtement exemplaire. Il relève les fraudes courantes dans tous les corps de métiers. Il se plaint amèrement des fondeurs qui vendent « du meschant étain meslangé de plomb pour de l'étain fin » ; des drapiers qui, suivant les circonstances ou le client, vendent le même drap à des prix différents ; des droguistes « qui sophistiquent leurs liqueurs précieuses et senteurs aromatiques. » Le remède à tout cela serait facile : « Il suffirait que les meilleures ordonnances ne tiennent pas lieu de paroles inutiles, à faut de gens qui les fassent exécuter¹. » Les marchands de vins, eux aussi, falsifient, « tracassent » leurs marchandises. Les meuniers ne sont pas plus honnêtes pour la livraison de la farine ou des grains : « Quant à ces grossiers, qui y mettent du gravier et des pierres pour en augmenter le poids (cela se découvre à la main et sous la dent) », ils méritent une punition exemplaire. Le remède à cela, selon lui, serait de faire les meuniers maîtres jurés et de créer pour eux une inspection sérieuse et inattendue. Il pousse la réglementation jusqu'à un point qui, même à son époque, nous semble exagéré, en conseillant au Roi de ne plus permettre aux meuniers d'acheter du son, ni de « nourrir aucuns pourceaux », en un mot, de les réduire uniquement à leur métier de meuniers, en leur interdisant le commerce des grains et du bétail, supprimant ainsi l'intérêt qu'ils ont à soustraire une quantité du grain à eux confié par leurs clients.

Ce n'est pas seulement les métiers et le commerce qu'il veut réglementer, mais pour que la tromperie soit encore plus difficile, il se déclare partisan du prix légal, ou du moins d'une surveillance active sur les prix de vente et la qualité de

¹ *Économie politique*, liv. II, p. 268.

la marchandise : « C'est aux directeurs de la police de donner ordre que les choses à vendre se vendent au plus juste prix ; de tenir la main aux fraudes et monopoles ordinaires du trafic ; d'empescher les vices et corruptions des marchandises¹. » Cette conception, qui, de nos jours, semble impossible d'une façon générale, est cependant appliquée par les municipalités pour certaines denrées, telles que le pain ou la viande. À cette exception près, l'idée de tarification a été abandonnée, sauf pour les monopoles de droit ou de fait (Compagnies de chemins de fer, de transports urbains, de gaz, etc.) dans lesquels l'égalité n'existe pas complètement entre les parties contractantes. À l'époque où vivait Montchrétien, elle était justifiée par certaines considérations : pour les grains, les guerres perpétuelles nécessitaient des approvisionnements considérables pour lesquels on fixait un prix afin de ne pas permettre des bénéfices exagérés dont la masse aurait souffert. Pour les autres denrées et les salaires, il y a lieu d'envisager les perpétuelles mutations monétaires qui, pour n'être pas légitimes, n'en ont pas moins influé sur les tarifications légales : les mutations avaient eu, en effet, pour résultat l'avilissement des monnaies, et pour contre-coup la hausse des prix ; les rois essayèrent donc de fixer le prix des marchandises pour enrayer cet enchérissement, mais en vain ; l'essai de fixation de la valeur marchande de la monnaie eut le même résultat. Quant à l'idée de juste prix comme base de tarification légale, elle était légitimée par l'espèce de monopole dont jouissaient les corporations ; de plus, vu l'absence des moyens de communication, les producteurs

¹ *Économie politique*, liv. II, p. 141. — Platon (*Lois*, liv. II) se déclare aussi partisan du prix légal ; ce prix sera déterminé par voie d'autorité, dans une proportion raisonnablement supérieure au prix d'achat.

Cela semble contraire à sa théorie sur la légitimité du gain. Mais alors que saint Thomas ne voulait aucun gain pour le marchand, Montchrétien ne proscriit que le bénéfice exagéré et admet le gain modéré (ce qu'il appelle « le juste prix »).

locaux jouissaient d'une situation privilégiée ; on pouvait donc craindre qu'ils n'en profitent pour exploiter l'acheteur ; et le prix légal intervenait pour empêcher cet abus.

Telles sont les raisons qui justifient notre auteur d'avoir conseillé au roi de fixer les prix par voie d'autorité, mesure qui nous semblerait arbitraire, et d'ailleurs bien inutile. Ce dernier qualificatif nous est inspiré par les deux exemples suivants de tarification légale.

En 1304, Philippe le Bel promulguait une ordonnance qui fixait le prix du froment, de l'avoine, des fèves, etc., et obligeait, sous peine de confiscation, toute personne qui en possédait une quantité supérieure aux besoins de sa consommation, à porter le surplus aux marchés des villes. Le résultat ne se fit pas attendre ; en quelques mois, la disette augmenta et les marchés furent désertés. Le roi, mieux inspiré, rapporta alors son ordonnance, et s'en trouva si bien qu'un an après il supprima le monopole des boulangers.

Le second essai fut fait par la Convention. Cette assemblée, on le sait, avait débuté par la taxe du pain. La disette vit le jour avec l'année 1793. Loin de comprendre qu'elle était causée par l'insécurité continuelle où tous vivaient, produisant le ralentissement, la presque cessation des transactions, la rareté et la cherté de tous les produits, la Convention autorisa successivement les directoires départementaux à fixer le maximum des combustibles ; puis elle l'établissait elle-même pour les grains, les farines et les fourrages ; puis enfin pour tous les objets de première nécessité : aliments, boissons, métaux, vêtements, matières premières, etc., etc. Les marchands devaient, sans considération du prix d'achat, vendre au prix fixé par la commission des subsistances ; s'ils se ruinaient, on leur promettait une indemnité, en assignats. Ceux qui refusaient de vendre leurs marchandises devenaient suspects. Ce système, appliqué avec la violence qui caractérise l'époque, eut pour résultat de mener la crise industrielle et commerciale à son apogée. La Convention reconnut son

erreur et revint sur sa décision par le décret du 24 décembre 1794. Ce décret supprimait toutes les lois relatives au maximum.

Au point de vue de la réglementation intérieure, Montchrétien réclame encore des mesures propres à enrayer le goût du luxe et des parures hors de proportions avec la situation sociale des individus. À propos des industries du vêtement, il dit : « C'est en ce subject principalement que naist, croist et règne le luxe, avorton de la fausse gloire, auquel jamais rien ne couste trop et qui cause ordinairement la ruine des meilleures maisons et la pauvreté des plus illustres familles¹. » Cette considération ne suffirait pas à un économiste, car la ruine d'un particulier ne doit pas entrer en compte pour celui-ci et peut quelquefois être utile à la prospérité générale.

Mais aussitôt l'auteur de *l'Économie politique* passe à cette considération du bien de l'État, et ici encore conclut contre le luxe. « Ce n'est point de nos jours, mais de tout temps, que la nécessité du vestement se tourne en vaine pompe. Les meilleurs Estats en ont souffert de grands désordres, auxquels on a été bien souvent contraint de remédier par de sévères lois. *Le nostre, même plusieurs fois et maintenant, en aurait-il besoin plus que jamais*². » Le commerçant, le boutiquier est habillé, dit-il, comme le gentilhomme, et cela, il ne le peut supporter, non par esprit de caste, puisque lui-même était coutelier, mais parce que ce désir du luxe n'a point de bornes et entraîne, d'après lui, la ruine de beaucoup de marchands qui n'y savent résister. Il est donc partisan des lois somptuaires, mais il ne pousse pas les choses à l'exagération, comme pourraient le faire croire certains passages de son livre, où il énumère les désastreux effets du luxe : « L'in-

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 59.

² *Ibid.*, liv. I, p. 60 et 61.

solence croistra dans les villes, la tyrannie dans les champs. Les hommes s'effémineront par trop de délices, et les femmes, par le soin de s'attiffer, perdront avec la chasteté, le souci de leurs ménages¹. » Et plus loin, il blâme encore les dépenses exagérées, dans des lignes où on sent ses préoccupations mercantiles et le souci de la thésaurisation : « Que sert, s'écrie-t-il, que tout l'or et l'argent du Pérou et du Mexique viennent regorger en France, si cette pompe s'épuise et le transporte ailleurs ? »

Montchrétien, avons-nous dit, ne peut se dissimuler le côté favorable du luxe au point de vue économique, et il permet les somptueux ornements aux grands seigneurs et aux gens très riches ; il sent bien en somme que c'est l'aliment de toute une branche d'industrie. Nous verrons qu'il prône fort la construction des monuments, des habitations élégantes et confortables. En un mot, si sur le luxe en général, il parle comme Sully, sur chaque fabrique en particulier, il conclut comme Henri IV, avec une indulgence éclairée et pleine d'éloges pour l'industrie envisagée. Nous citerons seulement, dans cet ordre d'idées, ce qu'il dit sur la soie, dont il voudrait à tout prix établir la fabrication en France : « La pudeur fidèle garde des vertus, reluit aussi bien sous la soye que sous le bureau². » Il rappelle les tentatives faites par Henri IV pour établir la sériciculture dans son royaume, par l'intermédiaire d'Olivier de Serres (1580), et l'en félicite fort³. Pour le commerce de la soie et le port des vêtements et bas de ce tissu, il n'y est opposé que dans la mesure où il serait opposé à l'intérêt du pays, et si on doit se fournir à l'étranger. « Je n'en veux pas blâmer l'usage (des bas de soie), dit-il, pourvu que le profict nous en demeure. »

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 60 et 61.

² *Ibid.*, liv. I, p. 75.

³ *Ibid.*, liv. I, p. 75.

Il ne pardonne cependant pas à la soie d'être un des principaux moyens de luxe : « C'est enfin par elles (les soies) que le luxe est principalement entretenu, peste publique et ruine fatale des monarchies¹. » Les soies venant brutes d'Asie, et travaillées en Italie, payent d'après lui tant d'impositions et de droits divers que « chascun donne douze livres (d'impôt) par habit de soye ». Quel est donc le moyen de remédier à cet état de choses ? il est double : « *ou deffendre le trop fréquent usage des soyes en ce royaume, ou y commander et disposer l'entière fabrique d'icelles*². »

Comme conclusion à cette étude des sentiments de Montchrétien sur le luxe, complément de son système industriel, nous citerons un dernier passage qui se trouve à la fin de son livre, et nous semble décisif : « *Qui ne sera content de voir repprimer le luxe et la superfluité aux habits, aux banquets, aux meubles d'or et d'argent ?*³ »

Si nous avons cité, sur cette question du luxe chez notre auteur, une si grande abondance de textes, c'est pour expliquer combien, après leur lecture, nous avons été étonné de voir M. Th. Funck-Brentano nous dire, dans son introduction (p. 27), que Montchrétien, tout en combattant le luxe et les folles dépenses, n'approuve pas les lois somptuaires. Il nous semble, et nous pensons que le lecteur sera de notre avis, que notre auteur en est, au contraire, un partisan convaincu⁴.

¹ *Économie politique*, liv. II, p. 221.

² *Ibid.*, liv. I, p. 78.

³ *Ibid.*, liv. IV, p. 344.

⁴ Parmi les adversaires du luxe nous comptons : J. Stuart (*Recherches*, liv. II, chap. 20, p. 105) ; Ad. Smith (*Richesse des Nations*, liv. II, chap. 3, p. 192) ; Bastiat qui, sans trop le blâmer, proclame la supériorité de l'épargne (*Pamphlets*, XI, p. 390) ; J.-B. Say (*Cours complet*) est encore plus catégorique. Au contraire, Dudley-North (*Discours sur le commerce*) et Mac-Culloch (*Principes*, IV^e partie, p. 238), sont partisans décidés du luxe.

Cette théorie, explicable par le régime politique et économique sous lequel vivait notre auteur, ne peut nous satisfaire et nous n'en sommes point partisan. Nous distinguons le luxe dans l'économie privée et le luxe public. Le premier est légitime et excellent au point de vue économique général : « que la consommation encourage la production de luxe ou la production des objets usuels, il y aura réversion des valeurs dépensés vers les producteurs, dans un cas comme dans l'autre. Vouloir limiter les consommations personnelles au strict nécessaire, c'est vouloir la médiocrité industrielle, le découronnement de la civilisation, le sacrifice des plus légitimes et des plus nobles jouissances d'art. Ce qu'on doit critiquer, ce n'est pas le luxe, mais la perversion de ce sentiment légitime¹. »

Pour le luxe public, les mêmes règles sont, en principe, applicables, et on a eu tort de refuser toute utilité économique aux fêtes publiques qui font vivre un si grand nombre d'ouvriers et sont l'aliment de nombreuses industries.

En somme, nous pensons que si on n'est pas d'accord, c'est plutôt sur le sens même de ce mot luxe, bien difficile, d'ailleurs, à déterminer, surtout dans sa mesure et les limites qui le séparent de la consommation de nécessité. On s'entend pour convenir qu'il a, en général, un effet utile sur l'industrie et la production, mais on en blâme, au point de vue individuel, la pratique exagérée et pernicieuse.

Second moyen. — *Exclusion de la concurrence étrangère.*

En plus de l'organisation de l'industrie nationale, Montchrétien croit l'exclusion de la concurrence étrangère nécessaire à la prospérité de son pays. Sa doctrine vis-à-vis des étrangers est fort détaillée et très catégorique : il est évident

¹ Cauwès, *Cours d'Économie politique*, tome 1, p. 663 et suiv.

qu'il ne les voit pas avec satisfaction se mêler au commerce de la France ; leur prospérité lui cause de la mauvaise humeur. Il parle, on le comprendra, non comme un économiste du XIX^e siècle, mais comme un publiciste du XVII^e, n'acceptant qu'avec beaucoup de réserve la politique libérale de Henri IV¹, et n'ayant qu'une très vague idée de la réciprocité de services qui naît de tout échange librement consenti, et fait avec équité, même entre deux individus de nationalité différente. Ce qui l'irrite, c'est l'inégalité de traitement entre les Français résidant à l'étranger et les étrangers établis chez nous. Cette injustice fera, nous l'espérons, excuser l'âpreté de son langage.

L'auteur du *Traité d'économie politique* constate d'abord l'envahissement de son pays par les étrangers, l'engouement des nationaux pour les produits des pays voisins, en remarquant d'ailleurs que la réciproque existe chez eux, et qu'on crie à la Bourse et dans les halles anglaises : « Peignes de France, jarrettières de France, aiguillettes de France, ceintures de France ! » pour des produits qui ne viennent pas de chez nous, afin de les écouler ainsi plus facilement². Cependant, dit-il, les Français peuvent produire, et même produisent aussi bon et aussi beau que les voisins ; leurs marchandises sont souvent supérieures, on devrait donc s'adresser à eux et non aux étrangers. Ces derniers ne devraient point, chez nous, être traités comme des nationaux : « Car on ne trouvera jamais raisonnable ni par le droit ni par l'exemple, que les étrangers soient égaux en privilèges, et concurrents en tous avantages avec les citoyens. » Les autres peuples sont de cet

¹ « L'expérience nous enseigne que la liberté du trafic que les peuples font avec leurs voisins et étrangers est un des principaux moyens de les rendre aisés, riches et opulents. En cette considération, nous ne voulons empêcher que chacun fasse son profit de ce qu'il a par le moyen et bénéfice du commerce. » (Déclaration du 12 mars 1595. Poirson, *Histoire de Henri IV*, t. III, p. 189.)

² On voit là que le goût des « snobs » pour les modes, les expressions, les plats étrangers (anglais, par exemple) ne date pas de nos jours.

avis et ne font point si bon accueil à nos compatriotes. « Nous aurions besoin en ce point d'un petit lopin de l'humour angloise¹. » Le peuple français est renommé pour son urbanité, mais combien de fois avons-nous entendu des récriminations contre la situation privilégiée faite actuellement en France aux étrangers, dans beaucoup de professions libérales. Cela nous donnerait à croire que Montchrétien n'a pas complètement tort lorsqu'il réclame des mesures propres à diminuer l'accès des étrangers aux fonctions rémunérées par l'État, ou autres, ou du moins à ne point leur créer parmi nous une situation prédominante. La France, dit notre auteur, est faite pour recevoir, pour nourrir ses habitants, les enfants de son sol ; l'affluence des étrangers ne peut que lui être préjudiciable. « La capacité d'un même vase ne peut admettre et contenir deux corps ensemble². » Ce n'est point d'ailleurs la seule raison sur laquelle il s'appuie pour réclamer contre les faveurs accordées aux étrangers. Certes, dit-il, le commerce à l'intérieur doit être libre (nouvelle contradiction de l'auteur qui voulait, nous l'avons vu, le réglementer), mais il se hâte d'ajouter la restriction : « La France est terre franche, et la négociation y est pareillement libre, mais ce doit être aux siens proprement et particulièrement³. » Or, les étrangers ont absolument envahi la France ; on ne voit qu'eux dans toutes les négociations, entreprises et industries. Les autorités leur ont laissé à cet égard toute liberté ; on en fait la triste expérience depuis ces dernières années, dit notre auteur, où on ne reconnaît plus les étrangers des nationaux dans les halles et marchés par la liberté de vendre et d'acheter, mais uniquement par le costume et le langage. Son hostilité contre eux est considérable et bien exagérée ; on

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 35.

² *Ibid.*, liv. I, p. 117.

³ *Ibid.*, liv. II, p. 132.

sent beaucoup trop ici l'industriel qui avait personnellement à souffrir de la concurrence étrangère pour l'écoulement de sa quincaillerie. Nous verrons dans un autre chapitre les fraudes, les méfaits dont il les accuse ; nous avons déjà parlé des mesures qu'il réclame pour la suppression du billonnage et contrebande des monnaies, qu'ils pratiquaient, paraît-il, sur une vaste échelle. Étudions ici quelques-uns des griefs qu'il ajoute aux précédents.

Le commerce qu'ils font chez nous est tout à leur avantage : ils apportent, d'après lui, ou font venir tout ce dont ils ont besoin de leurs pays respectifs pour ne point donner de bénéfiques aux Français, desquels ils en retirent tant cependant. Ils ne viennent chez nous que pour vendre et cela dans quelles conditions, nous le verrons bientôt. « Tout autant qu'il y en a parmi nous sont des pompes qui tirent et jettent hors du royaume la pure subsistance de vos peuples... Ce sont des sangsues qui s'attachent à ce grand corps et tirent son meilleur sang... Ce sont des pous affamés qui en sucent le suc et s'en nourrissent jusqu'au crever¹. » Tels sont les qualificatifs qu'il leur applique, les aménités dont il les gratifie. Mais ce n'est pas tout. Il les accuse encore de tromper les Français pour obtenir leur crédit, ou pour contracter des mariages parmi eux. Ils étalent un luxe considérable grâce à la confiance qu'ils inspirent, au crédit qu'on leur accorde trop légèrement, et de cette façon contractent des unions avantageuses... pour eux seulement bien entendu. Ceci fait, ils ne payent point les gens qui leur avaient ainsi fourni le moyen de figurer noblement. Montchrétien constate encore la fréquence de la banqueroute pour les étrangers établis chez nous, et réclame du pouvoir royal des mesures énergiques pour enrayer cette maladie chronique et dangereuse pour le corps social.

¹ *Économie politique*, liv. II, p. 162.

En les supposant même honnêtes, les étrangers ont des façons spéciales de faire le commerce, qui, d'après notre auteur, sont fort préjudiciables aux intérêts français : favorisés, comme nous le verrons plus tard, dans l'étude du protectionnisme de Montchrétien, par le libre accès de leurs produits chez nous, et donnant des objets de qualité inférieure (exemple des faulx d'Allemagne¹), ils vendent en général meilleur marché que nos commerçants au détail, et ainsi les ruinent pour se débarrasser d'eux. Au point de vue général, il se peut que cette lutte économique et la défaite de l'un des combattants ne soient que très normales et n'attendrissent pas le savant ; mais au point de vue de l'économie nationale, qui est celui auquel se place l'auteur du traité, on ne saurait nier qu'il n'y ait lieu à protection pour le commerçant menacé. Les jeunes gens, voyant le résultat produit par cet état de choses et les vains efforts des marchands pour réussir dans leurs entreprises, sont complètement détournés de l'industrie et du commerce ; ou ils se rejettent, lorsqu'ils sont assez riches pour le faire, sur les charges et emplois vénaux, ou ce qui est pire, ils s'adonnent à l'oisiveté, au lieu de s'employer utilement au bien-être économique de leur pays. Les étrangers, ne cesse-t-il de répéter, se sont introduits dans tous les « artifices » en choisissant les meilleurs, bien entendu, et s'y établissant solidement : « Ces cantarides ne se jettent que sur les plus belles fleurs : le bled, le vin, les toiles, les laines, les fruits leur agréent surtout². »

Il s'élève encore contre les marchands ambulants étrangers et le remède qu'il indique est peut-être un peu radical.

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 53. — Les faulx d'Allemagne se vendaient à moitié prix des nôtres, mais ne valaient rien d'après lui. Il ajoute : « Qu'il soit permis à nos artisans de faire aussi mal que les étrangers, et qu'après ils soient aussi exempts de tout reproche, et alors ils feront les faulx à aussi bon marché. » Tout le monde s'en plaint dans les campagnes et dans les villes.

² *Ibid.*, liv. II, p. 169 et suiv.

Lisez plutôt : « Devraient les magistrats les réprimer plus soigneusement, ou plutôt les exterminer complètement, car ce ne sont que freslons qui cherchent la vendange, qu'espions qui courent au profit, comme les vautours volent à la charoigne¹. »

Voici donc exposées les deux grandes lignes du système réformateur de Montchrétien. Nous y joindrons comme complément ses idées sur l'impôt et la navigation, qui, sans en faire partie intégrante, s'y rattachent directement.

§ III. LES IDÉES FINANCIÈRES DE MONTCHRÉTIEN. — SON OPINION SUR LA COLONISATION.

Pour les impôts, c'est dans le parallèle qu'il fait entre le bon et le mauvais prince qu'il exprime ses sentiments. Il veut que le roi ne « charge que le moins possible ses sujets de subsides », c'est-à-dire dans les proportions nécessaires pour l'entretien des services publics. N'est-ce pas là l'essence même et la raison d'être de l'impôt, tel que l'exposent les économistes modernes ? D'ailleurs, fait-il remarquer aussitôt, la prospérité rétablie, les taxes se percevront avec une facilité inconnue jusqu'à ce jour, et les vexations, dont on n'avait que trop d'exemples à son époque, seront inutiles. Peut-être la solidarité entre les finances publiques et les finances privées n'avait-elle été jamais affirmée avec une prévoyance plus pénétrante !

Il étudie la gabelle en Turquie, en constate les fâcheux résultats dans son pays, et se prononce avec une grande vigueur contre elle : « Si Vos Majestez, dit-il, permettraient de tirer le sel en liberté, sans le mettre en ferme, leurs sujets seraient ainsi soulagés des mauvais traitements qu'ils reçoivent à cette cause ; car on ne reconnaît que trop depuis long-

¹ *Économie politique*, liv. II, p. 169 et suiv.

temps que, comme partisans, fermiers, archers, peagers, vouturiers, contrôleurs, grenetiers, et les moindres agents, trouvent tous les jours moyens d'y faire profit à la ruine de tous vos peuples¹. » C'est d'ailleurs à la gabelle qu'il attribue le mauvais état de l'industrie des salaisons à son époque ; et sa suppression est une des premières conditions auxquelles nos nationaux pourront soutenir la concurrence des Anglais et des Hollandais sur ce point.

Le plan d'études qu'il propose à Louis XIII, pour les finances, convient à tout prince, à tous pays, à tous temps, sans même en excepter les nôtres. Le Roi doit se faire instruire fidèlement en quoi consiste le bien et les revenus de l'État, de quelle nature sont les deniers qu'il perçoit, quelle est leur destination, afin de pouvoir sagement en régler l'emploi, sans perdre de vue que c'est « le pur sang du peuple » qui ne doit être dépensé que pour des choses bonnes et utiles au bien général. On lui présentera les états de recettes de chaque généralité, dressés annuellement par tous les trésoriers des provinces, afin qu'il se rende compte des détails. Il agira de même pour les revenus du domaine royal proprement dit. De cette façon on parviendra enfin à avoir des comptes nets, « non brouillés, fardés et subtilisés ». Ainsi la quantité innombrable d'officiers des finances pourrait être de beaucoup diminuée et, ajoute Montchrétien, qui, voyons-le encore ici, ne perd jamais de vue son but, tous les gens privés de ces positions reporteraient leur activité sur l'agriculture, l'industrie, le commerce, ce qui serait d'une grande utilité au pays.

Il blâme fortement les trop grandes libéralités royales qui grèvent les finances et chargent le peuple. Elles ne doivent récompenser que des mérites bien établis et être distribuées

¹ *Économie politique*, liv. II, p. 237.

non par les officiers ou serviteurs du Roi, mais par le Roi lui-même.

Dans son troisième livre, notre auteur s'occupe de la navigation, des colonies et de leurs avantages. Pour lui le commerce maritime et les débouchés coloniaux sont d'une importance considérable. « C'est la plus belle chose au monde aussi bien que la plus aventureuse. » Il cite les expéditions maritimes qui ont été faites par nos nationaux ou les étrangers ; pourquoi les Français ne sont-ils pas plus aventureux et ne marchent-ils pas résolument sur les traces de leurs aïeux ? Ce qu'il voudrait surtout, c'est qu'imitant les Hollandais, ils entreprennent le transport des marchandises par mer, qui est d'un si grand revenu pour ces derniers. Les ports donc sont très utiles et on doit en établir le plus possible sur nos côtes, en proportion évidemment avec le trafic qui peu à peu s'augmenterait : « C'est à cela principalement qu'une dépense royale mérite d'être appliquée ; vous avez deux mers, emplissez-les de bons vaisseaux pour les garder ; entretenez soigneusement ceux qui déjà s'y trouvent tout prêts, accroissez-en le nombre où besoin sera¹. »

Nous avons déjà signalé chez Montchrétien, et comme un caractère de son traité, l'alliance des plus hautes vues morales avec le sens le plus positif qu'il soit. Elle brille avec éclat dans les pages consacrées à la colonisation. Il les commence, en effet, ainsi : « Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. » C'est dire qu'il base son système sur une idée d'humanité et de civilisation. Mais il se hâte d'ajouter : « Elles (les colonies) deviendraient de grandes et inépuisables sources de richesses. » Puis il énumère tous les avantages qu'elles présentent pour la métropole au point de vue de l'emploi de ses hommes, de l'échange de denrées coloniales contre des produits indus-

¹ *Économie politique*, liv. III, p. 309.

triels de France. Il ajoute enfin qu'on ne devrait pas en faire des colonies pénitentiaires où on renvoie le rebut de la population, mais bien y transporter d'honnêtes et habiles artisans qui de leur propre gré iraient s'y établir.

Tels sont donc les conseils que Montchrétien donne au roi pour améliorer la situation économique de la France, tels sont les moyens qu'il croit bons pour donner un nouvel essor à son commerce, à son industrie : éloignement des étrangers, fondation d'écoles et d'ateliers pour la lutte contre l'ignorance et le paupérisme, pour le perfectionnement industriel ; réglementation des métiers, mesures contre le luxe, impôts justifiés par la nécessité sociale, développement de la navigation, expansion coloniale, ceci joint aux mesures protectionnistes que nous verrons bientôt. Tout un système, dont quelques points paraissent exagérés à nos esprits individualistes modernes, mais dont beaucoup sont regardés actuellement encore comme excellents et dont on peut faire son profit.

En tout cas, ce que voulait notre auteur, c'est fournir au Roi le moyen de rendre la France « plus riche et plus florissante que jamais ; d'en faire un cercle d'État dans lequel rien ne puisse jamais tomber ni déchoir ; de lui donner des arc-boutans qui la maintiennent en pied durant tous les siècles. »

Quelle que soit la valeur de ses idées économiques, malgré le peu de cohésion et le manque de méthode de son livre, nous ne pouvons que lui savoir gré d'avoir eu de telles préoccupations à l'époque troublée pendant laquelle il a vécu.

CHAPITRE II.

Le mercantilisme et le protectionnisme de Montchrétien

Comme nous l'avons dit précédemment, Montchrétien est, dans l'étude des doctrines économiques, classé parmi les mercantilistes et avec raison. Il n'est cependant pas mercantiliste à la façon des anglais du XVII^e siècle : Mun, Child, etc., et nous allons établir ce qui les différencie.

La base de cette doctrine, le grand principe en sont contenus dans cette formule : l'argent est préférable en tout état de choses à la marchandise, l'argent est la forme pratique de la richesse. Il faut donc employer tous les moyens possibles pour l'attirer dans un pays et l'y retenir. De là sont nés les divers systèmes que l'on connaît et que nous ne ferons qu'énumérer : la balance des contrats¹, la balance du commerce, le colbertisme, etc. Aussi faut-il nous attendre à voir le système de Montchrétien se ressentir de son origine. Cependant il s'en éloigne assez et malgré les contradictions que nous trouvons dans son livre, nous allons nous efforcer d'exposer sa doctrine.

¹ Le héraut d'Angleterre dit dans le *Débat des héraults d'armes*, déjà cité : « Il y a une ordonnance qui permet d'emporter tout ce qu'on veut de marchandises en dehors de l'Angleterre, mais qui défend de sortir de l'argent ; que les marchands étrangers importent, on les laisse vendre, mais avec l'obligation d'acheter des marchandises anglaises. » Nous rapprochons de cette citation, le passage du manuscrit du *Mémoire d'un commerçant français à Londres* (Bibl. Nat., F. français, 3.881) : « Les Français sont tenus de donner caution en Angleterre, d'employer en achat de marchandises, audit lieu, les deniers provenant de la vente de leurs marchandises, dedans trois mois à prendre du jour qu'ils ont déchargé, sous peine de forfaiture d'autant que se montent les deniers non employés. »

Le système mercantiliste ne fut point l'application d'une théorie préalablement construite et enseignée. Nous avons donné sa formule extrême, il nous faut déduire de la pratique et des ouvrages les idées essentielles qu'il comporte. On pourrait distinguer une variété nombreuse de mercantilistes. Bien que, comme nous allons le voir, Montchrétien ne semble pas partisan du principe que nous énonçons plus haut, il est mercantiliste de ce mercantilisme que l'on a nommé colbertisme, et dans lequel notre auteur a devancé et probablement inspiré le grand homme d'État.

On a depuis longtemps constaté qu'il était difficile de se rendre compte jusqu'à quel point un auteur est mercantiliste et à quelle théorie particulière il se rattache. Nous en avons un exemple ici. Aussi allons-nous procéder par élimination et nous efforcer de montrer en quoi notre auteur diffère des mercantilistes anglais de son époque.

Pour ce qui est de la balance des contrats, il n'y a aucun doute, et jamais il n'est entré dans l'idée de Montchrétien de prohiber l'exportation de la monnaie, de forcer les étrangers vendant en France à remployer leur argent en achats faits chez nous pour nous laisser le stock monétaire, comme cela se pratiquait en Angleterre. Non, s'il parle de ces pratiques, c'est pour les flétrir, nous le verrons, et pour en menacer l'étranger à titre de représailles. Mais il n'a aucun doute sur leur valeur économique.

D'ailleurs, il abandonne l'engouement qu'on avait à son époque pour la richesse métallique et ne la considère pas comme l'unique richesse, sans toutefois contester son importance et nier son utilité dans les échanges et relations commerciales : « L'or est plus estimé pour le prix, dit-il, mais le fer le doit être davantage pour l'usage¹. »

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 58.

Il insiste sur les richesses naturelles que possède la France et qui sont bien préférables pour lui à toutes les richesses métalliques, à cause de leur stabilité et de leur renouvellement continu : « Ces sources, ou plutôt vraies mines, de richesses naturelles sont le bled, le vin, le sel, les laines, les toiles. Au lieu que les minières étrangères se vident en peu d'années, celles-ci durent et se renouvellent d'elles-mêmes tous les ans¹. »

Il préférerait même l'échange de marchandises contre marchandises dans le commerce international à l'échange contre des valeurs monnayées. En voici la preuve : Remontant aux découvertes des Espagnols en Amérique et des Portugais en Asie, il montre comment la France a déchu de son indépendance commerciale vis-à-vis de ces deux peuples, en leur demandant de l'or et de l'argent en échange de ses propres marchandises qu'auparavant ils payaient en produits de leur sol. C'est bien dire que l'échange de produits contre les produits l'emportait à ses yeux sur l'échange des produits contre l'or et l'argent, contrairement au dogme mercantile. Il conclut d'une façon qui confirme notre opinion : « Pour tirer d'eux les choses superflues, nous nous sommes bien souvent privé des nécessaires². »

Et cependant, nous trouvons chez Montchrétien une erreur qui, sans être l'apanage du mercantilisme et exister chez tous ses partisans, est une erreur mercantile, c'est celle qui consiste à croire que dans l'échange une partie ne saurait gagner que si l'autre perd. Cette erreur, disons-nous a été commise par notre auteur. Sous l'influence continuelle de sa haine pour l'étranger, il conseillerait presque de ne point trafiquer avec lui, mais bien de tâcher de se suffire à soi-même. Il s'écrie, en parlant de l'échange avec les autres na-

¹ *Économie politique*, liv. II, p. 239.

² *Ibid.*, liv. II, p. 155.

tions : « Nous faisons autant de perte que l'étranger de gain... », tandis que « de ce qui s'achète et se trafique parmy nous, il n'en est pas ainsi ; une main se suivant emplit l'autre¹. »

Il revient plus loin sur cette idée, au cours de son livre deuxième : « On dit que l'un ne perd jamais que l'autre n'y gagne. Cela est vray et se connaît mieux en matière de trafic qu'en toute autre chose². »

Probablement pourtant s'était-il rendu compte qu'il était bien difficile, sinon impossible, à la France de se suffire à elle-même et de ne point avoir recours aux produits étrangers. Il donne en effet, au début de ce même livre, pour origine au commerce international le besoin qu'une nation peut avoir d'une autre, de même que les besoins que les individus ont pu éprouver des services les uns des autres ont été la cause et la base des échanges individuels.

« Le trafic de nation à nation, dit-il, se fait par le besoin que les unes ont des autres, à cause que les commoditez de la vie humaine sont départies en diverses régions³. »

Que cela est loin, paraît-il, de sa conception d'isolement, telle que nous l'avons étudiée ! Il me semble l'abandonner complètement ! Qu'on ne s'y trompe point, il n'en est rien. Non, il veut que la France s'efforce de se suffire à elle-même, de s'isoler dans sa production et consommation industrielles. Il veut même, nous le verrons, prohiber la sortie des denrées pour en amener le bas prix et soulager le peuple. Mais il désire aussi, comme l'indique le passage suivant, que nous vendions beaucoup à l'étranger pour en acquérir un essor nouveau de notre industrie : « La moindre d'icelles (des provinces de France) fournit à Vos Majestez ses bleds, ses vins,

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 111.

² *Ibid.*, liv. II, p. 161.

³ *Ibid.*, liv. II, p. 130.

son sel, ses toiles, ses laines, son fer, son huile, son pastel, la rendant plus riche que tous les Pérous du monde ; *c'est cela qui les transporte tous chez elle*¹. »

Ainsi les richesses des autres pays viendront chez nous, et là commence à apparaître le mercantilisme de Montchrétien.

Le commerce avec l'étranger sera réglé par le pouvoir royal, et cela sans s'inquiéter quelle impression ces mesures pourront causer chez les nations voisines. Il répond d'ailleurs aux objections qu'on pourrait lui faire et qui sont les suivantes : 1° Besoin qu'on peut avoir des denrées étrangères ; 2° Mise en péril des bonnes relations avec l'étranger ; 3° Destruction des alliances ; 4° Offense et dangers de guerre.

Pour la première, il y répond en disant que l'importation des matières premières sera permise. « Que le trafic des choses non ouvrées soit permis pour la plus grande abondance et commodité, et en cela permis l'accommodement de peuple à peuple². » Quant aux trois autres, il dit successivement que « c'est un grand témoignage qu'un homme est né riche de fortune et d'esprit quand lui-même fait valoir son propre talent » ; que, d'ailleurs, personne ne peut s'offenser de nous voir agir ainsi, « chascun étant maître chez soy, comme disait le charbonnier à nostre bon roi François. » Les alliances doivent avoir pour but, comme d'ailleurs toutes les manifestations économiques, l'intérêt de la nation et les avantages qu'elle en retire ; s'ils viennent à disparaître, qui se plaindra de voir disparaître les alliances ?

La crainte de la guerre avec les nations qu'atteindraient ces mesures de protection nationale est purement chimérique. La France ne ferait que suivre les exemples nombreux donnés depuis longtemps par les autres pays. « Quand les roys d'Angleterre ont pu faire des draps pour vestir eux, leur

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 24.

² *Ibid.*, liv. II, p. 130.

cour et leurs peuples, ils ont pensé se pouvoir raisonnablement dispenser du traité qui les obligeait à porter leurs laines à Bruges. En quoy peuvent prendre nos voisins subject d'offense, quand nous vivons chez nous comme ils vivent chez eux ? » Pour achever, Montchrétien qui, cependant, est partisan de la paix, dit qu'il ne faut pas repousser la guerre comme dernier moyen de soutenir ses avantages économiques ; si les étrangers se formalisaient de ces mesures et nous cherchaient querelle, la perspective ne doit pas effrayer les Français, qui sont assez courageux et assez puissants pour défendre leurs droits.

Pour ce qui concerne la balance du commerce, qui consiste à faire de telle sorte que l'exportation d'un pays soit supérieure à son importation, et qui a pour contre-partie des barrières de douanes propres à obtenir ce résultat, on ne la voit nulle part formellement indiquée dans le livre de Montchrétien, et c'est ce qui le distingue des auteurs anglais et de Laffemas qui donnèrent ce titre à leurs ouvrages et exposèrent longuement (les Anglais du moins) tout leur système de balance.

Thomas Mun (1571-1641) publie en 1622 son *Discours sur le commerce de l'Angleterre avec les Indes orientales* et écrit son *Tre-sor de l'Angleterre avec le commerce étranger*, publié par son fils en 1664. Il y expose longuement et pour chaque marchandise le moyen d'obtenir une balance favorable à l'Angleterre ; il repousse la prohibition de la sortie de l'or parce qu'il la croit pernicieuse pour son système : il faut semer pour récolter.

Josiah Child (1630-1699) est l'auteur du *Nouveau discours sur le commerce* (1666) (*A New Discours of Trade*). Dans cet ouvrage, il donne la Hollande comme exemple à l'Angleterre et conseille la limitation du taux de l'intérêt dans son pays en prétendant que c'est la cause de la prospérité de la Hollande. Puis il critique la balance du commerce telle qu'on l'avait entendue jusque-là : pour lui on n'a pas su interpréter les statistiques douanières ; il ne faut pas considérer chaque

catégorie de commerce en le séparant des autres pour décider ce qu'il y a à faire, il ne faut pas non plus envisager séparément le commerce de l'Angleterre avec chaque pays. Non, ce qu'il faut voir, c'est le commerce dans son ensemble. Telle est la différence qui sépare Child de Mun, son prédécesseur. Mais ils ont ce point de commun que leur système est construit lentement et soigneusement pour atteindre leur but : but unique, la balance favorable.

Nous l'avons dit, rien de cela, du moins explicitement, dans notre auteur. Et cependant on ne pourra se dissimuler, après avoir lu l'ouvrage ou les différents passages cités dans notre étude, que l'idée de Montchrétien était de faire prédominer notre vente à l'extérieur. Il rappelle continuellement l'époque où la France vendait tel ou tel produit à l'étranger et déplore qu'elle ait été remplacée dans ce rôle par une autre nation. Il veut avant tout que la France se suffise à elle-même, et, nous l'avons vu, conseillerait presque de ne pas trafiquer avec l'étranger. Mais si elle a produit des quantités supérieures aux besoins de sa consommation, la vente à l'étranger est un débouché fort utile.

Une seconde différence existe encore entre les auteurs anglais de la balance du commerce et Montchrétien, c'est que tandis que notre auteur veut surtout favoriser le commerce et la production industrielle, Mun et Child ne se préoccupent pas si le résultat favorable de leur balance est dû à l'exportation agricole ou à la production et exportation industrielles.

Une autre erreur mercantiliste, celle de la thésaurisation, se trouve chez notre auteur : « Il ne faut point doubter, dit-il, que l'argent acquis, conservé et dépensé judicieusement aux occurrences, apporte aux États de grandes et signalées commoditez. » Il est vrai qu'à cette époque des raisons militaient en faveur du Trésor d'État ; trésor métallique bien entendu : rendement difficile de l'impôt, nécessité du fonds de guerre, ignorance de l'emprunt.

Voilà donc le mercantilisme de Montchrétien, il veut une augmentation de la fortune nationale, il prétend l'obtenir par une plus grande production de richesses nationales, qui augmente la quantité de travail rémunéré, permette d'entretenir une nation plus nombreuse, et de soutenir plus facilement la lutte sur le terrain économique et politique.

Cet effort était louable, mais le grand défaut de notre auteur fut de ne pas comprendre l'essence de l'échange qui réside dans la réciprocité et l'égalité des services. De cela il résulte que même l'étranger qui nous achète et nous vend, n'est pas seulement un concurrent de notre production, mais un client pour notre consommation, et un fournisseur pour nos besoins. À ce double titre, il est un auxiliaire de notre prospérité d'autant plus utile qu'il est lui-même plus prospère.

Nous voyons donc que Montchrétien était mercantiliste. Mais, alors que les économistes de cette école sont à plus forte raison protectionnistes décidés, et ne peuvent comprendre le libre-échange, nous les trouvons tous deux dans l'œuvre de Montchrétien, se coudoyant sans se gêner et concourant tous deux au bien de la nation. Certes le premier l'emporte de beaucoup sur le second, et c'était à prévoir pour quiconque a étudié son système de production nationale ; cependant le libre-échange, la liberté ont aussi leur part dans les théories de notre auteur, qui sont, nous le savons, toutes de circonstances et d'utilité pratique.

Voyons d'abord son penchant plus accentué pour la protection. Fils de la Normandie, ayant vécu ses premières années et fait son instruction à Caen et à Rouen, témoin de l'Assemblée des notables de Rouen (1596-97), et de celle du commerce à Paris (1604), ayant passé quelques années en Angleterre, alors qu'on y inventait le régime protecteur, industriel lui-même, Montchrétien ne pouvait se soustraire à l'influence de son temps et de son pays. Ce penchant ne saurait donc nous étonner chez lui. D'ailleurs, n'oublions pas

que l'état de guerre, tout au moins d'hostilités plus ou moins ouvertes, qui était au début du XVII^e siècle celui de l'Europe entière, faisait à chaque nation un strict devoir de ne compter que sur ses forces et ses propres ressources, plutôt que sur le commerce avec les nations étrangères, commerce qui pouvait, au moindre conflit, être interrompu, arrêté, beaucoup plus complètement et plus facilement qu'aujourd'hui. Le patriotisme doit être vigilant et on l'absout facilement de sa méfiance. D'ailleurs, derrière les exagérations de Montchrétien s'abritait un principe qui n'a pas cessé d'être vrai de nos jours : c'est qu'à aucun moment un homme d'État ne doit considérer le niveau atteint par l'économie industrielle de son pays comme la mesure du possible, comme la limite des prétentions permises. Sur le sol travaillé par de nouvelles méthodes et amendé, on peut faire venir des plantes qu'on croyait impossible d'acclimater, les facultés humaines peuvent apprendre des arts cultivés seulement à l'étranger ou créer de nouveaux procédés pour l'industrie. Viser à se suffire dans la mesure du possible (car un pays ne le peut complètement), s'efforcer de développer toutes les forces latentes ; joindre aux dons de la nature les conquêtes économiques du travail, tout cela n'a rien que de très légitime, et c'est le but que poursuivait notre auteur ; il est regrettable qu'il en ait exagéré l'application.

Pour lui, chaque nation, unité économique parfaite, doit se suffire à elle-même et le peut en réalité : « Toute société doit donc en (des richesses industrielles) être abondamment fournie et de soy-mesme. Elle ne doit point emprunter ailleurs ce qui lui tient lieu de nécessaire, car ne le pouvant avoir que de la mercy d'autrui, elle se sent faible d'aultant¹. »

Il faut donc s'efforcer de produire les objets qu'actuellement on tire de l'industrie étrangère : « Qui peut faire soy-

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 46.

mesme, s'écrie-t-il, doit-il faire par aultruy ? Est-ce un bon mesnager qui met la main à la bourse, pour achepter ce qu'il peut cueillir de son propre fonds ? » et il termine ce passage par le conseil suivant au Roi : « Ne laissez pas esteindre le feu de la forge, il est plus aisé de le conserver que de le rallumer s'il était mort¹. »

C'est à ce moment qu'il parle des faux et de la coutellerie, article où nul plus que lui n'était compétent ; il explique que les faux allemandes sont en fer au lieu d'être en acier ; c'est ce qui cause leur bon marché et le tort qu'elles font aux nôtres qui bien faites se vendent naturellement plus cher. Il voudrait que la vente de ces faux et surtout leur introduction en France soient étroitement surveillées. Que de plus, un droit d'entrée supporté par elles rétablisse l'équilibre et fasse ainsi préférer les nôtres.

Mais il n'y avait pas que par les objets de quincaillerie qu'étaient envahis nos marchés. Notre auteur le constate pour beaucoup d'autres produits industriels et le déplore. Nous avons vu que le premier moyen indiqué par lui pour remédier à cet état de choses était la fondation d'écoles et d'ateliers, le relèvement de l'industrie, la surveillance très étroite de la fabrication, en un mot, le système que plus tard Colbert devait mettre en pratique. Mais cela n'était pas suffisant, il fallait aussi enrayer l'envahissement du pays par les produits des nations étrangères. Il trouve même trop grande la facilité des transports qui favorise ces importations, et cependant à son époque les moyens de communications étaient bien rudimentaires ! : « Vos hommes, qui pour la distance des lieux et l'incommodité des chemins, étaient moins incommodes par la manufacture étrangère, en sont

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 51.

maintenant estouffez, voire se voient quasi contraints de quitter le travail¹. »

Puis, énumérant les différents « artifices » ou industries d'habillement, bâtiment, etc., il s'applique à montrer partout la présence des étrangers et de leurs produits. Bien heureux encore sommes-nous, lorsque, non contents de nous vendre leurs denrées, ils ne les fraudent pas en trompant sur la qualité ou la quantité. Ce trafic est favorisé, nous a-t-il déjà dit, par l'attrait qu'a pour le Français le produit étranger : « C'est que nous faisons ordinairement le plus grand estat des choses estrangères que des nostres propres, et que nous cherchons bien loin ce que nous avons bien près². »

Comme exemple de fraudes, il nous cite le commerce des laines et les manipulations trompeuses dont elles sont l'objet de la part des étrangers : « Venant à la déployer et nettoyer, on trouvera (dans la balle de laine), vingt-cinq ou trente livres de ballieures ou de pierres enveloppées dans la laine ; et cette laine, en outre, est toute pleine de sable. Qui l'a voulu remarquer a jugé le déchet de plus d'un quarteron par livre³. » Et pourquoi ainsi se laisser tromper alors qu'on a en France (dans le Berri, dit-il), des laines aussi bonnes et mêmes meilleures que celles d'Espagne : « Sommes-nous aveugles ou insensés ? Les estrangers, à notre veu et à notre sceu, vendent leur marchandise vicieuse et mal conditionnée, pour la plupart, et la française, bonne et loyalle, est condamnée à garder la boutique⁴ ! »

Le remède serait pourtant simple ; il suffirait que les laines importées soient reçues avant toute mise en vente dans de vastes halles où elles seraient visitées par des douaniers et

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 55.

² *Ibid.*, liv. I, p. 29.

³ *Ibid.*, liv. I, p. 62.

⁴ *Ibid.*, liv. I, p. 69.

confisquées en cas de fraude. De plus, elles devraient acquitter des droits assez élevés.

Mais ce n'est pas tout, et les Français se laissent encore duper d'une autre façon : les étrangers se conduisent chez eux de toute autre manière que nous vis-à-vis de nos marchandises, même bien conditionnées, et en empêchent la vente sous les plus mauvais prétextes, de telle façon même que nos meilleures draperies françaises importées en Angleterre sont déclarées de mauvaise qualité, confisquées et brûlées. Et nous, par un oubli incompréhensible de nos intérêts, nous accueillons et achetons non seulement leurs bonnes marchandises, mais encore les produits fraudés dont ils inondent notre marché ! Combien mieux ferions-nous d'imiter certains peuples voisins qui savent favoriser leur industrie nationale ! Depuis quelques temps, dit-il, les Flamands se sont aperçus que l'importation des draps d'Angleterre nuisait beaucoup à leur industrie, et causait le chômage de nombreux ouvriers. Aussitôt ils en ont édicté la suppression. L'Angleterre en fait de même, non seulement vis-à-vis de nous, mais pour toutes les marchandises étrangères : « Depuis que, par l'établissement des mestiers divers, elle a pu se passer de la manufacture étrangère, ... tout autant que l'on en (de marchandises importées) peut découvrir, y est confisqué, et ceux qui en sont trouvés saisis, condamnés à de grosses amendes¹. »

Ces exemples, d'ailleurs, ne seraient pas nécessaires pour justifier une intervention de l'État dans le sens de la protection en faveur des produits nationaux, car, comme le dit notre auteur, « c'est raison, c'est équité naturelle, chascun doit faire valoir sa propre terre, chaque pays doit nourrir et entretenir ses hommes². » Mais nous y insistons pour prou-

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 112.

² *Ibid.*, liv. I, p. 113.

ver encore une fois qu'il serait enclin à la liberté, et que c'est l'exemple d'autrui qui l'engage à conseiller la protection comme régime d'échange international.

La conclusion de toute ceci est facile à prévoir : notre auteur désire que, comme en Angleterre, on prohibe en France l'entrée des objets manufacturés à l'étranger, et qu'on autorise l'importation des matières premières nécessaires à l'industrie nationale, et encore en exerçant sur ces dernières une surveillance très active.

Pour l'imprimerie, et l'introduction des livres étrangers en France, il ajoute à la protection dont on doit favoriser nos industriels, la raison d'État : la défense du pays contre l'immoralité ou les théories subversives¹. « La doctrine étrangère, dit-il, empoisonne notre esprit et corrompt nos mœurs. »

Revenant, dans la seconde partie de son ouvrage, sur les fraudes dont se rendent coupables les étrangers, il parle des soies en particulier, et indique les mesures de protection douanières propres à obtenir des marchandises « légitimes ». Il faut pourvoir à ce que tous les navires étrangers viennent jeter l'ancre aux portes ou rades où ils devront être visités soigneusement. Il faut fixer des ports où cette visite se fasse régulièrement, afin qu'on ne puisse y échapper.

Il donne encore des exemples de la manière d'agir des étrangers et fait un long parallèle entre la situation faite à nos nationaux chez nos voisins, et les prérogatives dont les étrangers jouissent chez nous, tant au point de vue du statut personnel qu'à celui du commerce international. Nous en extrayons les passages suivants :

En Angleterre. « Pour les laines il n'est jamais permis aux Français d'en enlever. » On voit ici la prohibition à l'ex-

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 92. On trouve là des lignes certainement inspirées par l'émotion qu'avait produite l'assassinat de Henri IV.

portation des matières premières. En Irlande, il en est de même et nous attirons l'attention sur la rigueur de la répression : « Deffence à l'étranger, c'est-à-dire à nous, d'enlever aucunes laines, ni aucunes peaux de moutons toutes vertes sous peine d'avoir le bras coupé... Au contraire, les Anglais ont en ce royaume tous et tels droits que nous¹. »

Pour avoir nos marchandises à meilleur compte, il s'est fondé en Angleterre une compagnie qui a obtenu le monopole du commerce avec les Français et ainsi impose ses conditions et ses prix, ce qui n'existe point chez nous où les négociants anglais jouissent de tous les avantages de la liberté.

Il en est plus sévèrement pratiqué pour certaines marchandises que les nationaux achètent en Angleterre, le drap, l'étain, par exemple, qui sont grevés de droits très lourds ; « en un mot, les Anglais prohibent toutes marchandises, où il leur plaist et quand il leur plaist ; au contraire, tout leur est libre en France, excepté les marchandises de contre-bande, tout leur est permis en tout temps². »

Voici venir maintenant la caution exigée des commerçants français et le remploi du produit de leurs ventes faites en Angleterre, en marchandises anglaises, que déjà nous avait signalés l'auteur du *Débat des héraults d'armes* : « Quand les Français portent de la marchandise en Angleterre, ils sont contraints de bailler caution d'en remployer l'argent en d'autre marchandise, où l'Anglais en subject pareil n'a, en France, que sa volonté pour loi³. » Au point de vue des impôts personnels, la situation est absolument la même, dans son intégrité : « Les Français payent cinq sols en entrant en Angleterre et trente sols en en sortant », tandis qu'il n'existe

¹ *Économie politique*, liv. II, p. 197.

² *Ibid.*, liv. II, p. 198 et suiv.

³ *Ibid.*

rien de semblable chez nous. Les Français résidant en Angleterre, payent le double d'impôts que les citoyens anglais, tandis que ces derniers chez nous en sont complètement déchargés.

Après avoir insisté longuement sur tous ces points, Montchrétien, dont on comprend l'indignation, donne au roi le remède à cette situation inadmissible. C'est en somme la base du régime moderne des traités douaniers. Il faut, dit-il, réclamer du gouvernement anglais la réciprocité du traitement de faveur que trouvent chez nous ses sujets, ou alors, par des représailles fort légitimes, « leur infliger celles des charges, obligations, impositions » qu'ils nous infligent à nous-mêmes¹.

D'Angleterre passant en Espagne, il y constate la même situation précaire pour nos nationaux. Les Français y payent, dit notre économiste, quarante pour cent de droits, tandis que chez nous les droits d'entrée et de sortie sont de deux et demi pour cent, « excepté pour les épiceries ».

Enfin, la conclusion de tout ceci, conclusion qui justifie et réclame des mesures protectionnistes est la suivante : « Nous acheptons très chèrement ce dont nous nous pouvons absolument passer, et donnons à bon marché aux autres ce qui leur fait absolument besoin. »

Nous avons déjà vu que les droits acquittés par les soies, venant d'Asie, manufacturées en Italie, et vendues en France étaient considérables. Notre auteur constate leur disproportion avec les droits que payent en France les produits étrangers. Il voudrait que la question fut réglée par des traités, et même plus simplement qu'on établisse des manufactures

¹ *Économie politique*, liv. II, p. 200 et suiv. Pour la situation faite à nos nationaux en Angleterre, on pourra consulter *Le mémoire d'un commerçant français à Londres*, manuscrit déjà cité.

chez nous et qu'on proscrive toutes les étoffes de soie fabriquées par nos voisins.

Pour les blés, Montchrétien s'attaque, avec une grande violence, à la pratique des acheteurs en gros, qui toujours à l'affût des bonnes occasions, et tenus au courant par les fonctionnaires des provinces, se font céder des récoltes entières, quelquefois même sur pied, pour les revendre à l'étranger, affamant ainsi une province entière. Ils agissaient souvent d'une manière plus lucrative encore : lorsqu'ils s'étaient ainsi rendus maîtres de toutes les récoltes d'une contrée, le cultivateur était obligé d'avoir recours à eux pour sa consommation personnelle et les besoins des semailles. C'est alors qu'ils lui revendaient à des prix fous, mais à terme et avec promesse de vente pour la récolte future, le grain qui était le produit de leur travail. Notre économiste s'indigne de cette exploitation du cultivateur par le gros commissionnaire et réclame une répression immédiate et sévère : « Que ceux-là soient réprimés, qui vont tracassant deçà delà pour en (de blés) épuiser leur province, afin de les transmarcher en pays étranger, affamant ainsi bien souvent leurs compatriotes, à l'appétit d'un plus grand bien que souvent la mer leur dérobe. Que l'on estouffe comme un amas de chenilles, ces petits traîneurs de sacs, coureurs de marchés, acheteurs de blés en herbe, maquignons de dîmes... et monopoleurs de denrées, qui mettent la cherté partout où ils trafiquent et que l'on peut dire estre les vrais hanetons qui dévorent toute la substance et nourriture du peuple¹. »

Il ajoute que, de cette façon, en frappant en outre d'un droit très élevé les achats de blés faits par les étrangers, en prohibant d'une façon presque absolue la sortie des grains, le blé restera en France, où il sera ainsi en quantité suffisante et à meilleur marché, situation éminemment favorable au

¹ *Économie politique*, liv. II, p. 259.

peuple. « En tous cas, quel si grand mal y aurait-il quand tous les bleds et les vins demeureraient en ce royaume ? Le peuple en vivrait meilleur marché la moitié¹. »

Notre auteur oublie en cette occasion que ce qui favorise l'un est souvent préjudiciable à l'autre ; en effet, si les grains se vendent à très bas prix, diminuant ainsi les dépenses du peuple, les premiers à souffrir de cet état de choses seront les agriculteurs. Ceux-ci, en effet, pourront ne pas recevoir une rémunération suffisante de leurs travaux et de leurs déboursés et tomber dans l'état précaire où précédemment étaient les artisans des villes. Nous regrettons que Montchrétien, qui avait si bien compris la solidarité des classes et des professions, ne s'en soit pas souvenu ici.

Boisguilbert, dans son *Traité des grains*, a insisté beaucoup sur cette considération. Depuis Colbert, la liberté des corporations des grains n'existait plus et l'auteur du traité s'élève contre cette prohibition très préjudiciable à l'agriculture. On s'imagine, dit-il, que le blé ne coûte rien ou presque rien à produire, et l'État s'est efforcé d'en réduire le plus possible le prix de vente. Or, cette base est absolument fausse. S'il est des pays où comme cela existe pour l'Égypte et la Russie, le Nil et la neige servent de labourage et d'engrais, diminuant ainsi d'une façon considérable le travail du cultivateur, qui peut donc pendant ce temps se livrer à d'autres occupations, rien de pareil n'existe pour notre pays, où l'on peut dire que les terres sont très rebelles aux mains du laboureur ; ce dernier donc incorpore une grande somme de travail à son produit, qui doit, par conséquent, recevoir une rémunération suffisante.

¹ On se souvient que Bodin (*Réponse au paradoxe de M. de Malestroït*) comptait le commerce étranger parmi les causes de l'enchérissement des denrées. — Une ordonnance du 31 août 1699 donna satisfaction à notre auteur ; on y lit en effet : « Faisons défense auxdits marchands et à tous autres d'ennharrer ni acheter les blés et autres grains en verd, sur pied et avant la récolte. »

Le trop bas prix du blé est aussi dangereux que la cherté. Il faut que le prix courant du blé soit le prix de revient le plus élevé, ou sans cela on ne cultivera plus les terres les moins fertiles, et ainsi on n'arrivera pas à se suffire. La liberté d'exportation est nécessaire pour obtenir ce résultat¹. Non content de cela, l'auteur du *Traité des grains* conseille l'établissement de primes à l'exportation des blés, pour obtenir de hauts prix, et ainsi la prospérité du pays entier par la prospérité des agriculteurs.

Pour les vins, l'auteur de *l'Économie politique* réclame des mesures analogues contre les commerçants en gros qui les accaparent et les « laissent aigrir en leurs caves plutôt que de les vendre en détail, et ne les veulent vendre qu'en bloc ». Ici encore, par conséquent, il voudrait qu'ils restent en plus grande quantité dans les pays, afin que l'abondance en produise le bas prix. Constatons une fois de plus par ces deux exemples la notion chez Montchrétien de la loi de l'offre et de la demande.

Nous avons montré, par les nombreux exemples précédents, quel était le protectionnisme de notre auteur ; nous allons l'entendre ici le définir et en plaider la légitimité :

« Que Vos Majestez ne permettent point que l'on apporte les ouvrages de mains, qui procèdent de l'art des hommes, ni que l'on emporte les denrées et matières crües de ce royaume. Elles auront bientôt le contentement de voir que leur Estat a tout autant de facultez naturelles et acquises qu'il lui en faut pour bien agir et pour bien estre². » « Pour conclusion, dit-il enfin, le commerce est voirement du droit des gens, mais il est du pouvoir du prince de le restreindre à quoy il veut, de le limiter comme il lui plaist, de le charger ou descharger d'impositions, principalement pour le regard des

¹ Boisguilbert, *Traité des grains*, ch. I, p. 356.

² *Économie politique*, liv. II, p. 247.

étrangers ; car, au reste, il doit toujours espargner les sujets et les réserver pour ses extrêmes nécessitez¹. »

On voit donc que si nombreuses sont ses restrictions au principe « que le commerce est du droit des gens » qu'ici celui-ci ne subsiste guère. Il conseille l'exclusion des marchandises étrangères suivantes : quincaillerie, draperie, soieries, indigo « prohibé de tout temps en France comme étant le fondement d'une teinture illégitime et fausse, au lieu du pastel » (voilà bien pris sur le fait l'égarément du patriotisme industriel !), papier, etc., etc. Cette liste ne comprend, on le voit, que des produits fabriqués et encore en nombre bien moindre qu'ils ne l'ont été depuis. On ne saurait donc ici accuser Montchrétien d'exagération.

Une autre mesure que demande notre auteur et qui se rattache au protectionnisme, c'est le privilège des transports en faveur des navires et mariniers français, « afin que les Hollandais n'emportent plus tous les ans 60 000 escus de frêt, pour le voyage de Brouage en Normandie, Picardie et par la rivière de Nantes. » C'était le cabotage revendiqué pour le pavillon national, une des règles de la politique commerciale de toutes les nations, qui n'a fléchi qu'au cours du XIX^e siècle.

Nous avons dit que le protectionnisme de Montchrétien n'était pas absolu ; en effet, on trouve dans son œuvre des passages favorables au libre-échange, assez peu nombreux d'ailleurs, on va en juger, mais qui n'en prouvent pas moins son éclectisme en matière de commerce et de douanes.

L'Économie nationale, en effet, et celle de notre auteur en particulier, n'a pas de règles de conduite absolues, de principes rigoureux qui ne souffrent pas une exception ; elle se base sur l'utilité de l'État, de la nation, et agit différemment suivant les circonstances et les objets différents.

¹ *Économie politique*, liv. II, p. 248 et suiv.

De même que notre auteur nous vantait, il y a un instant, le protectionnisme, entendez-le définir, justifier le libre-échange et en donner des exemples qu'il croit de mise : « Le commerce estant du droit des gens (ce début, qui est le même que pour le passage précédent (liv. II, p. 248), nous ménage une conclusion tout autre que celui-ci) doit être égal entre égaux et sous pareilles conditions entre pareils. D'une part et d'autre, il le faut rendre totalement exempt de soumission et d'infamie, réciproquement libre et sans restriction de pays ; puisque toutes les provinces de la France sont ouvertes et libres à l'Espagne, pourquoi la plus grande et meilleure part des provinces de l'Espagne sera-t-elle close et interdite à la France ?¹ » Sa théorie du libre-échange est, on le voit, toujours fondée sur la réciprocité ; il ne veut pas qu'un des deux pays soit la dupe de l'autre. Ceci paraîtra peut-être contradictoire avec son passage précédemment cité sur le protectionnisme ; mais on s'aperçoit en y prêtant une plus grande attention, que les circonstances sont changées, et que Montchrétien met tout simplement en action l'aphorisme connu : à d'autres maux d'autres remèdes.

On a vu précédemment qu'il permettait et désirait même la libre introduction en France des matières premières, comme favorable à son système industriel ; mais là ne se borne pas sa tolérance pour le libre-échange : il réclamait, comme nous l'avons vu plus haut, la réciprocité pour le traitement des personnes, les impôts dont elles peuvent être chargées, les droits dont on frappe les divers produits sujets à l'importation ou à l'exportation. Il proclame la liberté complète de l'installation et de la construction d'immeubles par l'étranger chez nous : « Entre nous la liberté de bastir est telle qu'on la désire prendre, pourvu que ce soit sans préjudice pour le droit d'autrui. »

¹ *Économie politique*, liv. II, p. 218.

Pour les droits d'auteur et d'éditeur d'ouvrages, il se prononce en faveur de la diminution dans la durée des privilèges. « Il semblerait raisonnable, que pour l'advenir, dit-il, ne se concédât plus aucuns privilèges sur premières coppies, à plus longtemps que cinq ou six ans, afin que le terme expiré, l'impression en étant libre à tous, tous communiquassent au profit qui en peut revenir¹. »

Il permet l'introduction et le libre-échange des monnaies de bon aloi, et pense que cela peut être utile à l'État : « Au reste, afin d'attirer l'or et l'argent d'Espagne en ce royaume, c'est raison de l'y faire valoir un peu d'avantage, car les monnoyes s'amassent où elles vont à plus haut prix². » Il cite l'exemple du Pacha, mais ajoute : « en cela comme en toute autre matière d'Etat, la voye mitoyenne est la plus sûre », conseillant ainsi d'agir suivant les circonstances.

On a donc pu juger avec nous que tout en restant partisan convaincu du protectionnisme, Montchrétien avait su entrevoir l'utilité du libre-échange en certaines circonstances et en conseiller l'application partielle.

Certes, au point de vue théorique, ce dernier est plus parfait et peut être considéré comme l'idéal à poursuivre. Mais est-on arrivé à mieux à notre époque où la guerre des tarifs semble être l'état adopté par toutes les nations et la France en particulier ?

¹ *Économie politique*, liv. I, p. 87-88.

² *Ibid.*, liv. II, p. 179.

Conclusion

Nous voici arrivé à la fin de cette bien modeste étude sur un de nos premiers économistes. Nous nous sommes efforcé de porter une juste appréciation sur les idées et théories de Montchrétien. Qu'il nous soit permis d'énumérer ici les différents mérites de l'ouvrage, de montrer l'influence que l'auteur a pu avoir sur ses contemporains, et prouver ainsi qu'il méritait mieux que le jugement dédaigneux que porte sur lui Blanqui dans son *Histoire de l'Économie politique* : « Cet ouvrage, aujourd'hui fort rare, est divisé en trois livres (il omettait donc le quatrième où nous avons puisé ses idées sur l'impôt, les monopoles, etc.) qui traitent de la manufacture et de l'emploi des hommes, du commerce et de la navigation. Il ne présente d'autre intérêt que celui de résumer les idées de son temps sur ces graves questions¹. » Blanqui parlait probablement de Montchrétien d'après le dictionnaire de Moreri² et ne connaissait que fort peu l'ouvrage et cependant, cet « emploi des hommes », chose si nouvelle à cette époque au point de vue économique, aurait dû attirer son attention et lui faire étudier de près l'ouvrage de notre auteur et voir comment il entendait employer les hommes.

Certes, M. Th. Funck-Brentano exagère l'admiration lorsqu'il considère Montchrétien comme le fondateur de l'Économie politique. Le manque de méthode, de divisions didactiques dans son œuvre qui ressort plutôt de l'art social que de la science, où de plus on se heurte à de nombreuses contradictions qui sont une cause de grandes difficultés pour qui veut saisir son opinion et exposer ses tendances, tout cela

¹ Blanqui, *Histoire de l'Économie politique*, 1^{ère} édition, t. II, p. 394 (1838)

² Moreri, *Grand dictionnaire historique*, 1759, t. VII, p. 625.

nous empêche de pousser trop loin l'enthousiasme. Cependant, les mérites de notre auteur ne sont pas à dédaigner. Rappelons-les brièvement :

Tout d'abord c'est Montchrétien qui le premier a inauguré le nom de la science, l'Économie politique. Nulle part, au cours des XVI^e et XVII^e siècles, on ne trouve ces deux mots accolés. Il faut aller jusqu'en 1755 pour le retrouver dans l'article composé sur ce mot par J.-J. Rousseau pour *l'Encyclopédie*. Ce dernier même lui donne le sens vague (et différent de celui que lui attribuait notre auteur)¹ d'organisation naturelle des sociétés. Ce n'est qu'en 1763 que l'Italien Verri l'emploie dans le sens propre de la production et distribution de la richesse. Déjà cependant, on le sait, le mot « économique » était employé à la suite d'Aristote et Xénophon. Mais on le prenait comme ces derniers dans le sens d'administration, de gouvernement de la famille, du ménage privé (οἶκος oikos).

Le livre de Montchrétien embrasse tout le vaste domaine de l'activité humaine : art, industrie, commerce, navigation, etc., et cette diversité d'études dénote un travail tout à sa louange.

Lors des États-Généraux de 1614, Montchrétien remplit le même rôle que Bodin pour ceux de 1576 (Blois), sans toutefois en faire partie, comme ce dernier. Il se fit l'écho des plaintes et des vœux de la bourgeoisie. Celle-ci en effet réclamait : le retranchement des pensions ; l'expulsion des partisans ; l'abolition de la vénalité des charges ; la suppression d'offices inutiles, etc., etc. D'après ces rapprochements, qui refuserait de voir dans notre auteur, demandant comme nous l'avons vu : la suppression de la gabelle, de la vénalité,

¹ Le privilège royal donne pour titre à l'ouvrage : *Traité économique du trafic*, et le livre entier roule sur le travail et l'échange.

de l'oppression du peuple, le publiciste du Tiers en 1614, et cela suffirait à tirer son nom de l'obscurité.

Son mérite est d'autant plus grand qu'il fut plus isolé dans ses préoccupations économiques ; les auteurs contemporains ne faisaient qu'effleurer ces questions comme Bodin, ou étudier la monnaie comme Copernic, ou enfin les moyens de faire affluer l'or dans un pays, comme Serra. Les auteurs anglais qui devaient acquérir un nom dans la science économique, Josiah Child, Davenant, Petty, North, Steuart, etc., sont tous postérieurs à lui. Seul, Mun s'en rapproche davantage.

Après Sully, mais avant les Physiocrates, Montchrétien apprécia la puissance productive de l'agriculture, sans méconnaître, comme le firent ces derniers, la fécondité de l'industrie et du commerce. Il n'eut pas le dédain de Colbert pour l'agriculture, après lui avoir inspiré ses idées sur l'importance du commerce extérieur et de la marine.

Il rejeta, avant Boisguilbert et Vauban, l'idée que la richesse consistait principalement dans les métaux précieux, et évita ainsi une partie des erreurs mercantilistes.

Avant Fénelon, il cria hautement à un roi que le prestige de son royaume pouvait s'obtenir par l'industrie, le commerce et la paix, sans avoir recours à la guerre.

Avant Turgot et Adam Smith enfin, il glorifia le travail comme source de la richesse et base suprême du bien-être pour les individus comme pour les nations.

Nous avons vu, de plus, qu'il professe sur la division du travail, la concurrence, le crédit, les machines, les métaux précieux, les monnaies, les débouchés, les profits et les transports, etc., les doctrines les plus correctes qui, élaborées depuis par des spécialistes, sont devenues des dogmes économiques.

Le premier, enfin, il affirme que le moteur par excellence est l'esprit de l'homme ; qu'il doit, comme régulateur des

forces de la nature, être cultivé, instruit de ses devoirs et facultés pour devenir le pivot des progrès économiques.

L'œuvre eût gagné certes à être dépouillée de l'emphase oratoire commune à l'époque, mais tous les mérites que nous venons d'énumérer doivent faire trouver à Montchrétien une place honorable parmi les économistes, parmi les hommes de science qui se sont consacrés à l'étude de la richesse, à la recherche de la prospérité économique des nations.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	p.vii
Bibliographie	1
Introduction. — Chapitre I. L'homme	3
Chapitre II. Le livre	7
PREMIÈRE PARTIE : MONTCHRÉTIEN ET LA SCIENCE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE	10
DEUXIÈME PARTIE : MONTCHRÉTIEN ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE NATIONALE	28
Chapitre I. La France de Montchrétien	28
§1. La conception d'économie nationale	28
§2. Les deux moyens de rendre la prospérité au pays	37
Premier moyen. — L'instruction et les ateliers royaux. Le Luxe. — Les lois somptuaires	37
Second moyen. — Exclusion de la concurrence étrangère	52
§3. Les idées financières de Montchrétien. — Son opinion sur la colonisation	57
Chapitre II. Le mercantilisme et le protectionnisme de Montchrétien	61
Conclusion	83

